



**Tiré à part
du rapport d'activité**

—
**Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts**

—
2009



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

—
2009

I. DIRECTION ET SECRETARIAT GÉNÉRAL	1	IX. INSTITUT AGRICOLE DE L'ETAT DE FRIBOURG (IAG)	50
1. Missions.....	1	1. Missions.....	50
2. Activités.....	1	2. Activités.....	50
3. Relations extérieures.....	5		
4. Affaires contentieuses.....	6	X. ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)	52
5. Législation.....	7	3. Missions.....	52
		4. Activités.....	52
II. SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES NATURALISATIONS (SECiN)	8		
1. Mission.....	8	XI. ETAT DU PERSONNEL	53
2. Activités.....	8		
III. SERVICE DES COMMUNES (SCom)	10		
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	10		
IV. SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAgri)	12		
1. Missions.....	12		
2. Activités.....	13		
V. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (SAAV)	20		
1. Mission.....	20		
2. Activités.....	20		
VI. SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (SFF)	31		
1. Missions.....	31		
2. Forêts.....	31		
3. Chasse, faune et pêche.....	36		
VII. PRÉFECTURES	39		
1. Missions.....	39		
2. Activités.....	39		
VIII. BUREAU DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET DE LA FAMILLE (BEF)	49		
1. Missions.....	49		
2. Activités.....	49		

—
2009**I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL¹***Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminbœuf
Secrétaire général: Claude Yerly***1. Missions**

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises–Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations, égalité hommes–femmes), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq unités administratives qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- > le Service des communes (SCom)
- > le Service de l'agriculture (SAgri)
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)
- > le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- > les Préfectures
- > le Bureau et la Commission et l'égalité hommes–femmes et de la famille (BEF)
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités**2.1 Activités courantes****2.1.1 Tâches décisionnelles et d'appui**

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières**2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution**

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation ; il poursuivra son activité jusqu'à la fin de l'année 2011 au plus tard, conformément à la décision du 23 mars 2009 du Conseil d'Etat, qui a estimé nécessaire de maintenir les mesures d'organisation mises en place en 2005. L'année 2009 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi concernant une révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes, de la loi sur l'information et l'accès aux documents, de la loi concernant les conventions intercantionales, ainsi que de la loi sur la péréquation financière intercommunale, qui est soumise au référendum financier obligatoire et fera l'objet d'une votation populaire le 7 mars 2010. Le Conseil d'Etat a en outre transmis au Grand Conseil, en décembre 2009, un projet de loi sur la justice et a autorisé durant l'exercice la mise en consultation d'un avant-projet de loi relative à l'encouragement aux fusions de communes et d'un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage. A fin 2009, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 49 étaient liquidés, soit 64%.

¹ Les chiffres () sont ceux du rapport d'activité 2008

—
2009

2.2.2 Politique familiale globale

Parmi les activités du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), il y a lieu de relever en particulier la poursuite des travaux en vue du renforcement de l'information par le biais des réseaux informatiques. Le BEF a également participé aux séances du Comité de pilotage et du groupe de travail «Accueil de la prime enfance». A signaler en particulier la diffusion d'un «Portrait de famille fribourgeois – Esquisse, statistiques.».

Enfin, dans le cadre de mise en œuvre des démarches et réorganisations fonctionnelles à l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le BEF à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), afin de mieux utiliser les synergies avec les services de cette Direction, dont le domaine de la famille relève de ses attributions générales.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

L'organisation de projet y relative, placée sous la responsabilité de la Direction, a poursuivi ses travaux, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil d'Etat.

Pour la deuxième phase d'étude, il s'agissait pour le Comité de projet d'examiner la faisabilité de la création de trois districts, la révision de la loi sur les préfets, singulièrement sous l'angle de leurs attributions, et la redéfinition des cercles électoraux. Le Comité de projet a ainsi tenu cinq séances. Il a déposé un rapport à l'intention du Comité de pilotage. Ce dernier a transmis sa détermination au Conseil d'Etat.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La reprise des données de l'Etat civil sous forme informatique dans la banque de données «Infostar» a été poursuivie, sans toutefois que ce processus ait pu aboutir.

Il est envisagé que le système informatique «Infostar», développé et financé par les cantons, selon les discussions en cours, soit repris par la Confédération.

Les travaux de numérisation des registres ont été initiés, de manière à pouvoir disposer des données générales de l'Etat civil sur un support informatique.

Enfin, en ce qui concerne les naturalisations, les premières séances de réception des nouveaux citoyens ont été organisées, conformément à la loi du 16 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois.

2.2.5 Communes

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novem-

bre. Elle sera soumise en votation populaire au mois de mars 2010.

En vue de relancer une nouvelle étape dans le regroupement des communes, un avant-projet de loi a été élaboré et a fait l'objet d'une procédure de consultation. Les réponses parvenues ont fait l'objet d'un rapport de synthèse. Le réexamen de l'avant-projet à la lumière des remarques et des nouvelles propositions qui ont été faites, en particulier par l'Association des communes fribourgeoises, est en cours.

2.2.6 Agriculture

Le rapport quadriennal établi en 2008 conformément à la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture a été soumis au Grand Conseil qui en a pris acte. Le rapport sur l'agriculture et l'environnement, établi en collaboration avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a été publié. Cette étude importante fait le point sur les mesures entreprises et en cours d'exécution. Elle renforce aussi les objectifs dans les différents domaines concernés et les mesures y relatives à mettre en œuvre.

2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

La mise en œuvre de la loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire, qui prévoit notamment le regroupement du Service des affaires vétérinaires et du Laboratoire cantonal, se poursuit. Un organigramme du nouveau service avec une répartition des postes de travail par section a pu être établi.

2.2.8 Forêts et faune

La mise en place des corporations de triage est en l'état terminée. Une appréciation générale a démontré que cette organisation présente des résultats satisfaisants tant sur la gestion des forêts que sous l'angle économique ainsi que de la réalisation des mesures d'intérêt public. Néanmoins, l'exécution des conventions-programmes, la restriction des soutiens financiers de la Confédération, le renforcement de collaborations dans l'exécution des tâches, les adaptations des objectifs de la politique forestière sont autant d'éléments qui justifient une réflexion sur l'opportunité d'adoption des statuts de l'organisation forestière. Une telle étude a ainsi été initiée.

2.2.9 Analyse APE

A l'exception du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), tous les services ont achevé l'analyse de leurs prestations et les premières propositions, selon le catalogue arrêté par le Conseil d'Etat, ont été mises en œuvre.

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), l'analyse des prestations est en cours dans le cadre du

—
2009

regroupement du Services des affaires vétérinaires et du Laboratoire cantonal.

2.2.10 Décharge de la Pila

La Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, a été largement impliquée dans les travaux en vue de l'assainissement de cette décharge et de la dépollution de la Sarine, en particulier sous l'angle de la gestion piscicole avec le prononcé de l'interdiction de pêche dans la partie de la Sarine touchée.

La décharge de la Pila a fait objet de plusieurs mesures d'investigations durant l'année 2009, à savoir: une étude géostatique, une modélisation hydrogéologique et des flux de polluants, ainsi qu'une évaluation des mesures préliminaires à l'assainissement, en particulier dans le secteur 3 de la décharge. Elle a également été l'objet d'une campagne de surveillance. Les eaux, sédiments et poissons de la Sarine (secteur Invua), du lac de Pérolles et du lac de Schiffenen ont continué à être l'objet de mesures d'investigation.

Sur le plan des travaux de génie civil sur le site, il y a lieu de noter l'exécution de certaines mesures urgentes d'assainissement, consistant en la création de parois et en l'excavation de matériaux dans les endroits les plus sensibles.

Enfin, la structure de projet a été adaptée, et des discussions sont actuellement en cours avec les gens du voyage basés à Châtillon, dans le but d'assurer leur prochain déplacement.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la DIAF, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2009.

2.3.1 Votations cantonales

- › Arrêté du 1^{er} décembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 8 février 2009 portant sur les objets suivants :
 - + Initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»;
 - + Contribution financière de l'Etat en faveur des communes, en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.
- › Arrêté du 30 juin 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 27 septembre 2009 portant sur la loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce.

2.3.2 Votations fédérales

- › Arrêté du 1^{er} décembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 8 février 2009 portant sur l'objet suivant :
 - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie.
- › Arrêté du 31 mars 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 17 mai 2009 portant sur les objets suivants :
 - + Article constitutionnel du 3 octobre 2008 «Pour la prise en compte des médecines complémentaires»;
 - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen).
- › Arrêté du 30 juin 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 27 septembre 2009 portant sur les objets suivants:
 - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté;
 - + Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale.

- › Arrêté du 22 septembre 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 29 novembre 2009 portant sur les objets suivants:
 - + Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien;
 - + Initiative populaire du 21 septembre 2007 «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»;
 - + Initiative populaire du 8 juillet 2008 «Contre la construction de minarets».

Les résultats de ces votations figurent dans la partie réservée à l'activité de la Chancellerie d'Etat.

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

- Mandat

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la

—
2009

DIAF. Celle-ci lui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représentation des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

- **Activités**

Au printemps 2009, les membres du CJ ont participé à l'élaboration de l'ordonnance sur le fonctionnement du CJ. L'ordonnance du 13 mai 2009, qui fixe les bases de fonctionnement du CJ, son organisation et sa composition, a pour but de relancer cet organe qui depuis quelques années peinait à trouver de la relève. Dès l'entrée en vigueur de l'ordonnance, une campagne a été lancée dans le but de faire connaître le CJ auprès de la jeunesse. Des affiches ont été placardées en ville de Fribourg ainsi que dans des points stratégiques du canton, tels les gares et arrêts de bus. La campagne de recrutement a porté ses fruits puisque le 31 juillet, la DIAF a procédé à la nomination de 27 membres, trois personnes (moins de 16 ans) étant nommées membres suppléants. Le 19 septembre, lors de la séance du Conseil qui s'est tenue en présence de deux Conseillers d'Etat, les membres du Bureau ont été élus pour une année.

Durant l'automne, le CJ a créé un nouveau site Internet, préparé et voté le budget 2010. En vue des votations fédérales du 29 novembre, le CJ a pris position contre l'initiative anti-minarets. De son côté, le Bureau a créé plusieurs groupes de travail (groupe événement, qui aura la tâche d'organiser des débats dans les écoles; groupe aménagement du territoire; groupe bilinguisme chargé de la promotion du bilinguisme dans les écoles du canton et groupe informatique et marketing). Les premiers projets des GT ont été acceptés lors de la réunion du Conseil qui a eu lieu le 12 décembre. Ce même jour, le nouveau règlement du CJ qui vient compléter l'ordonnance du 13 mai a été accepté. Par ailleurs, le Conseil a procédé à l'ameublement et à l'aménagement de son local de réunion, qui se situe à la rue du Pont-Muré 24, à Fribourg.

2.4.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

- **Missions**

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

- **Activités**

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 17 (17) séances plénières avec 249 (267) décisions en séance et de séances hebdo-

madaires avec effectif restreint conduisant à 465 (425) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 517 (508) dossiers dont:

- > 319 (299) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 117 (126) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 54 (58) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 5 (3) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 65 (66) dossiers dont:

- > 16 (24) portant sur la durée de bail;
- > 14 (9) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 8 (9) affermages par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 21 (18) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 6 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulés par le Service de l'agriculture.

4 (7) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignes

Administrateur: Jacques Clément, depuis le 1^{er} avril 2009, en remplacement de Pascal Krayenbühl.

- **Missions**

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

- **Activités**

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâches, notamment, la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

—
2009

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	85 060 lt de vin clair (90 200)
------------------	---------------------------------

> Ogoz (uniquement du raisin blanc)	13 250 lt de vin clair (10 060)
-------------------------------------	------------------------------------

> Faverges rouge	43 700 lt de vin clair (41 000)
------------------	---------------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2008	68 870 lt de vin (82 310)
-----------------------	---------------------------

> Ogoz 2008	8 660 lt de vin (9 360)
-------------	-------------------------

> Faverges rouge 2007	35 090 lt de vin (29 330)
-----------------------	---------------------------

Stock au 31.12.2009:

> Faverges blanc 2008	13 180 bouteilles (7 610)
-----------------------	---------------------------

> Ogoz 2008	2 000 bouteilles (6 510)
-------------	--------------------------

> Faverges rouge 2007	7 880 bouteilles (2 770)
-----------------------	--------------------------

> Faverges rouge 2008	36 620 lt (28 840)
-----------------------	--------------------

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2008 sera mise en bouteilles au printemps 2010 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2009 sera mise en bouteilles au printemps 2011 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	12 900 lt de vin clair (12 700)
--------------------------	---------------------------------

> Château de Mur blanc	14 520 lt de vin clair (14 850)
------------------------	---------------------------------

> Etat de Fribourg rouge	5 800 lt de vin clair (4 900)
--------------------------	-------------------------------

> Château de Mur rouge	11 400 lt de vin clair (11 700)
------------------------	---------------------------------

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2008	9 490 lt de vin (9 210)
-------------------------------	-------------------------

> Château de Mur blanc 2008	14 520 lt de vin (7 180)
-----------------------------	--------------------------

> Etat de Fribourg rouge 2008	2 050 lt de vin (1 900)
-------------------------------	-------------------------

> Château de Mur rouge 2008	6 550 lt de vin (4 730)
-----------------------------	-------------------------

Stock au 31.12.2009:

> Etat de Fribourg blanc 2008	4 590 bouteilles (1 995)
-------------------------------	--------------------------

> Château de Mur blanc 2008	470 bouteilles (2 530)
-----------------------------	------------------------

> Etat de Fribourg rouge 2008	4 070 bouteilles (1 930)
-------------------------------	--------------------------

> Château de Mur rouge 2008	7 360 bouteilles (3 530)
-----------------------------	--------------------------

3. Relations extérieures

3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEC)

Cette Conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année, lors de son assemblée annuelle, les 23 et 24 août 2009 à Zoug. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- > la poursuite des réflexions sur le statut de la banque de données «Infostar», sans qu'une décision définitive n'ait pu être trouvée, la question du transfert de cette banque de données ou la création d'une organisation intercantonale restant encore ouverte;
- > l'aménagement d'un secrétariat de la Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil, dont la mise en place a été repoussée ;
- > l'harmonisation des registres, en relation avec l'introduction des nouveaux numéros AVS.

3.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été abordés les principaux thèmes suivants:

- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > le changement de statut de la Haute école d'agriculture à Zollikofen (suppression du concordat intercantonal et reprise de l'école par le canton de Berne);
- > le développement du système de paiement direct;

—
2009

- › le maintien des subventions à l'exportation du bétail;
- › la situation et l'évolution du marché laitier;
- › l'accord de libre échange avec l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Les thèmes principaux suivants ont été traités:

- › la poursuite des discussions sur le système des connaissances agricoles;
- › le processus de réorganisation d'AGRIDEA avec comme objectif l'élaboration d'une politique d'entreprise et d'une structure organisationnelle comme pour les deux centrales;
- › les travaux d'élaboration de la stratégie AGRIDEA 2012–2015;
- › la convention des prestations entre AGRIDEA et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG);
- › la collaboration d'AGRIDEA avec Agroscope dans le cadre de la nouvelle revue suisse d'agriculture.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- › la dissolution du concordat de la HES et le support juridique de la nouvelle école;
- › l'extension du bâtiment de l'école;
- › l'organisation de la HES;
- › la réforme de bachelor 2010.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF siège au Conseil d'administration de la société. Ce Conseil a traité les affaires courantes et s'est aussi penché de manière approfondie sur la crise sucrière en Suisse.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat-Directeur DIAF est membre:

- › la révision de la loi fédérale sur les forêts;
- › la révision de la loi sur le développement du territoire;
- › la biodiversité en Suisse, en particulier dans le secteur forestier;
- › l'initiative parlementaire sur la flexibilisation et la politique foncière en Suisse;
- › la structure et le contenu de la banque de données sur les réserves forestières.

3.7 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, est membre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) en tant que délégué de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En 2009, la dite Conférence a débattu les objets importants suivants:

- › le processus relatif à l'évolution de la politique d'intégration des étrangers;
- › le renforcement de la compétitivité de la Suisse à la contribution de la politique des agglomérations;
- › le développement de projets-modèles d'agglomération.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence.

Décisions sur recours:	22
Décisions sur oppositions:	1
Responsabilité civile:	2
Plaintes administratives:	1
Divers:	8

—
2009

Une décision sur recours est pendante devant une instance supérieure. Sept recours demeurent en suspens devant la Direction.

5. Législation

—
La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- › Loi du 11 février 2009 concernant une révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes
- › Décret du 11 février 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales
- › Décret du 24 mars 2009 sur les naturalisations
- › Décret du 16 juin 2009 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées)
- › Décret du 18 juin 2009 sur les naturalisations
- › Décret du 9 septembre 2009 sur les naturalisations
- › Loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf)
- › Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)
- › Décret du 18 décembre 2009 sur les naturalisations
- › Ordonnance du 31 mars 2009 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- › Ordonnance du 7 avril 2009 fixant les conditions d'estivage
- › Règlement du 19 mai 2009 sur le droit de cité fribourgeois (RDCF)
- › Ordonnance du 19 mai 2009 fixant les émoluments en matière de naturalisation
- › Ordonnance du 13 mai 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes
- › Ordonnance du 15 juin 2009 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- › Ordonnance du 15 juin 2009 sur l'exercice de la chasse en 2009, 2010 et 2011
- › Ordonnance du 15 juin 2009 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- › Convention cadre du 24 mars 2009, passée entre la Communauté israélite du canton de Fribourg et l'Etat de Fribourg, sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat
- › Ordonnance du 30 juin 2009 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2009
- › Règlement du 24 avril 2009 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
- › Règlement du 24 avril 2009 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2010, 2011 et 2012
- › Convention du 2 juin 2009 et du 18 juin 2009 entre les cantons de Berne et de Fribourg concernant la pêche dans les eaux limitrophes de la Singine et de la Sarine
- › Ordonnance du 7 juillet 2009 d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg concernant la revitalisation de l'économie alpestre
- › Ordonnance du 5 octobre 2009 modifiant le règlement sur l'agriculture
- › Ordonnance du 1^{er} octobre 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur la vigne et le vin

—
2009

- > Ordonnance du 1^{er} octobre 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée
- > Règlement du 24 novembre 2009 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2010, 2011 et 2012
- > Ordonnance du 24 novembre 2009 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2010–2015
- > Ordonnance du 14 décembre 2009 concernant la réserve mycologique La Chanéaz, sur le territoire de la commune de Montagny, forêt domaniale de la Chanéaz

II. SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES NATURALISATIONS (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation «Infostar», propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, il intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants. Durant l'année écoulée, la collaboration du Service avec les communes du canton a été importante, comme d'ordinaire. Pour le reste, ses principaux partenaires n'ont pas changé, ceux-ci étant d'une part les autorités migratoires, et d'autre part les divers services devant fournir des informations dans le cadre des naturalisations tout particulièrement.

2. Activités

Durant l'année 2009, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

> transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1 245 (1 153)
> transcriptions refusées	7 (9)
> transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	111 (177)
> transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1 598 (1 734)
> transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	62 (97)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

> certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC)	26 (26)
> examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	451 (453)
> dossiers de procédure de mariage retirés	14 (28)

2.1.3 Partenariats

> Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	7 (16)
> Dossiers de procédure de partenariat retirés	1 (0)

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

> examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	70 (72)
> annulation de la reconnaissance	0 (1)

2009

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

> rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	55 (69)
> décisions et rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC)	9 (4)
> rectification refusée	1 (2)
> instructions diverses relatives au service de l'état civil	136 (188)
> traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)	
a) prononcées par la DIAF	23 (27)
b) demande retirée	1 (0)
> changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)	
a) accordés par le SECiN	150 (124)
b) demandes retirées	15 (12)
c) demandes refusées	3 (0)
> déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP)	305 (328)
> déclarations concernant le nom	4 (2)
> changement de sexe	0 (1)

2.1.6 Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:

> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois	
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	12 (16)
b) selon art. 21 LDCF	7 (7)
> contrôles des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	345 (575)
> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	261 (377)
> naturalisation de Fribourgeois dans d'autres cantons	1 (21)
> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	300 (312)

> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	14 (17)
> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	90 (70)
> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7 (6)
> conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	1 (12)
> bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	1 (1)
> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	12 (21)
> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	4 (0)
> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	7 (12)
> libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	3 (4)
> annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	7 (10)

2.1.7 Divers

> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	33 (36)
> recherches d'un membre de la famille	4 (17)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2009, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

> naissances	2 458 (2 435)
> reconnaissances	650 (608)
> mariages	1 437 (1 457)
> décès	1 924 (1 850)
> divorces	601
> partenariats	14 (35)

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2009, le Service des naturalisations a enregistré 985 (1189) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues (50 demandes sont en attente d'être enregistrées).

—
2009

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 252 (377) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

1	Albanie	1	Guatémala
2	Algérie	1	Iran
24	Allemagne	25	Italie
9	Angola	3	Kosovo
3	Belgique	1	Lettonie
33	Bosnie-Herzégovine	16	Macédoine
2	Brésil	1	Madagascar
1	Burundi	5	Pays-Bas
4	Canada	6	Pérou
5	Cap-Vert	7	Pologne
4	Chili	48	Portugal
1	Chine	6	République démocratique du Congo
2	Colombie	2	Roumanie
8	Croatie	1	Rwanda
2	Equateur	81	Serbie
4	Erythrée	7	Somalie
9	Espagne	3	Suède
8	Ethiopie	3	Tunisie
8	Etats-Unis	24	Turquie
27	France	1	Ukraine
1	Grande-Bretagne	3	Vietnam
1	Grèce		

Personnes confédérées:

5	Berne	1	Saint-Gall
2	Schaffhausen		

Parmi ces 252 (377) dossiers de naturalisation ordinaire, 88 (156) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 412 (734) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 252 (377) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 57 (112) conjoints étrangers et 103 (245) enfants étrangers.

80 demandes, toutes procédures confondues, n'ont pas abouti.

2.2.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 8 (5) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 7 (2) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 7 (3) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 404 (638) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

300 (567) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

104 (107) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.4 Réintégrations

12 (13) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.5 Révocations

7 (10) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à une dénonciation par le canton.

33 (19) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. SERVICE DES COMMUNES (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

—
L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir

2009

- > une révision partielle de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, adoptée par le Grand Conseil le 11 février 2009 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- > l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'encouragement aux fusions de communes et une procédure de consultation relative à cet avant-projet, qui a duré du 13 juillet 2009 jusqu'au 15 octobre 2009;
- > la révision totale de la loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes, qui a abouti à une loi sur la péréquation financière intercommunale adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2009 et soumise au référendum financier obligatoire;

Le Service a aussi collaboré à divers projets de loi menés par d'autres entités, sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2008.

2.3 Calcul de la capacité financière

Le Service a calculé, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 148 approbations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2.5 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a transmises aux des-

tinataires concernés. Il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

2.6 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service des communes.

2.7 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 9 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.8 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 159 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé, pour les règlements qui relèvent de la compétence de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, les décisions d'approbation.

2.9 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.10 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.11 Cours de formation

Le Service a participé à la réalisation et au développement de la formation germanophone pour le personnel administratif communal, formation organisée par la Haute école de gestion de Fribourg sur mandat des associations du personnel des districts de la Singine et du Lac. Il a développé plusieurs supports de cours et dispensé des unités d'enseignement dans cette formation, notamment dans le cours spécialisé des secrétaires communaux et du cours de base des caissiers, qui se sont déroulés en 2009. Chacun

—
2009

de ces cours était clôturé par un examen oral et écrit. En outre, les travaux de formation intercantonale des secrétaires municipaux (BE-FR-JU-NE-VD) se sont poursuivis en 2009 avec le troisième cycle de cette formation, dont le module 2 s'est déroulé en 2009 et s'est également achevé par un examen; tant pour les unités d'enseignement que pour l'examen, une collaboratrice du Service était mandatée.

2.12 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, décision administrative).

2.13 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et collaboratrices au Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- › Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- › Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- › Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Comité de pilotage «Réformes des structures sanitaires»;
- › Comité de pilotage du projet d'analyses des prestations de l'Etat;
- › Comité de pilotage «Accueil de la prime enfance»;
- › Comité de pilotage RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons);
- › Groupe de travail «Structures territoriales»;
- › Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;
- › Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- › Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- › Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

- › Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- › Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- › Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS»;
- › Groupe de coordination intercantonale MCH2.

2.14 Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2009, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de l'activité de ladite Commission a consisté à poursuivre le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2009, tous les contrats de prestations étaient signés.

Le projet de convention cadre sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat a également été finalisé. Cette convention a été adoptée le 24 mars 2009 par le Conseil d'Etat et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009.

Le groupe de travail relatif à l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) s'est réuni trois fois en 2009, dans le but de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'aux aumôniers évangéliques réformés. Un avant-projet de convention cadre a été élaboré et est en cours de discussion.

IV. SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAgri)

Chef de service: Jean-Paul Meyer (jusqu'au 31.03.09) Pascal Krayenbuhl (dès le 01.04.09)

1. Missions

Le Service de l'agriculture soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- › les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- › les mesures d'accompagnement social;
- › la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- › les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

—
 2009

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri) sont institués des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Au 31 décembre 2009, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 161 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2009, 70 contrats de bail à ferme agricole dont 50 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 23 fermages, soit 33% des contrats traités.

2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

• Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
	2009	2008	2009	2008
Contributions à la surface	2 929	(2 992)	91 092	(88 866)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 630	(2 673)	39 381	(27 178)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 660	(1 689)	20 557	(11 967)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 387	(1 406)	2 771	(2 788)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(18)	27	(26)
Total paiements directs généraux			2009	153 828
			2008	130 825

Contributions pour la compensation écologique	2 929	(2 969)	6 772	(6 876)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 090	(1 143)	2 237	(2 323)
Contributions pour la culture biologique	109	(113)	820	(861)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 451	(1 407)	5 537	(5 284)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 363	(2 398)	14 080	(13 978)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	587	(610)	7 649	(7 207)
Contributions pour la protection des eaux	56	(54)	490	(301)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	287	(254)	273	(246)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	577	(567)	905	(820)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau	175	(158)	332	(298)
Contributions pour la protection de l'air	5	(0)	77	(0)

Total des contributions écologiques	2009		39 172
	2008		38 194
Contributions culture des champs	2009	1 217	4 931
	2008	1 111	4 169

Total des contributions fédérales 197 931 (173 188)

• Contributions cantonales

Contributions à l'estivage	49	(48)	200	(190)
Contributions pour la protection des eaux	56	(54)	106	(81)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	287	(254)	68	(61)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	577	(567)	226	(205)
Contributions pour la qualité écologique partie biologique et réseau	175	(158)	83	(75)
Contributions pour les méthodes culturelles préservant le sol	69	(47)	164	(176)
Total des contributions cantonales	2009		847	
	2008		788	

—
2009

- Remarques

Le montant des contributions a été considérablement modifié entre 2008 et 2009. D'une manière globale, on observe une augmentation marquée des paiements directs généraux et des contributions à la culture des champs, destinées à compenser en partie les baisses de prix des produits agricoles. Les contributions écologiques restent stables.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, entre dans sa phase finale. Les projets concernant les communes de Wünnewil-Flamatt, Bösinggen, Romont, Rue, Farvagny et Sorens ont été mis en consultation et contrôlés.

2.3 Reconnaissance des exploitations

En 2009, 84 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 24 communautés complètes ont été formées pour 23 dissoutes, 11 communautés partielles formées pour 13 dissoutes et 13 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.4 Elevage bovin

En 2009, le canton a alloué 416 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 610 780 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- › Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé, les 28 et 29 mars 2009, 358 vaches laitières de très haute qualité.
- › Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 381 taureaux le 22 septembre 2009. 176 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 132 pour l'élevage et 44 pour la boucherie.
- › JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 700 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein de qualité entre le 4 et le 5 décembre 2009.

2.5 Elevage chevalin

En 2009, le canton a alloué 35 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.6 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2009, le canton a alloué 84 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2009 s'élève à 66 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 18 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.7 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.9 ha (116.9 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 5 (14) demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 5 501 m².

Pour la vendange 2009, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées, par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 30 juin 2009, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,200 kg/m ²	62°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m ²	62°
Pinot noir:	1,000 kg/m ²	70°
Autres cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2009 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2009 a fourni des rendements légèrement supérieurs à l'année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 133 368 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle a été exceptionnellement élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

—
2009

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	571 934	77.36
Pinot noir	213 531	98.40
Gamay	10 830	91.69
Spécialités blanches	109 943	94.12
Spécialités rouges	91 435	95.19
Cheyres		
Chasselas	46 185	76.20
Pinot noir	64 079	96.88
Spécialités blanches	8 264	90.22
Spécialités rouges	17 167	94.66

2.8 Patentes de commerce de bétail

En vertu du concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 54 patentes principales et 15 patentes de courtier.

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 31 mars 2009 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.9 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 34 projets et notamment 300 000 francs à l'Association des produits du terroir, qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.10 Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2009:

- > 115 (131) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 104 (93) demandes en zone à bâtir, ainsi que 32 (39) demandes, émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 276 (239) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 91 (96) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.11 Protection de l'environnement et de la nature

2.11.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 114 (86) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 69 (58) agriculteurs pour un montant total de 164 030 (176 800) francs.

Il y a 83 contrats pour une surface de 487 (476) hectares répartis comme suit:

- > 29 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- > 26 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 28 nouveaux contrats (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi à fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni

—
2009

à trois reprises en 2009. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été assez favorable, il n'y a eu que quelques rares cas d'érosion signalés. Il y a eu un plan pluriannuel et trois cas avec des bandes herbeuses imposés.

2.11.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 287 (254) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique de cette ordonnance pour un montant total de 341 690 (307 000) francs. 577 (567) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 130 787 (1 025 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques (SCE). 175 (158) exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 415 313 (373 000) francs. Deux nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2009. Il s'agit des projets de La Jogne et Lully. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80% par la Confédération et de 20% par le canton.

2.11.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 58 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Middel, Courgevoux, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il n'y a pas eu de nouveau projet financé par le canton en 2009. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 593 834 francs. La part cantonale des indemnités versées (~20% du total) s'élève à 105 219 (81 225) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2.11.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2009, il y a eu 15 demandes pour des pendillards, 3 pour des couvertures de fosses ouvertes et une concernant une installation de biofiltre pour une porcherie. Cinq projets ont déjà été décomptés pour un montant de 77 000 francs à charge de la Confédération.

2.12 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2009, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subven- tionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	905 879	331 963
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	8 138 478	2 696 113
Adductions d'eau	3 159 728	554 909
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	2 642 122	657 174
Constructions rurales et laiteries	34 201 500	3 679 800
Total 2009	49 047 707	7 919 959
Total 2008	58 661 855	9 555 763

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 657 000 francs pour 15 cas.

Le total des subventions allouées en 2009 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 696 850 francs pour un devis subventionnable de 3 164 985 francs correspondant à 38 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2009:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 209 849
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 398 477
Adductions d'eau	1 812 260
Autres améliorations foncières	473 644
Constructions rurales et laiteries	2 531 800
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2009:	8 426 030
en 2008	7 780 974

Subventions versées en 2009 (sans celles du Fonds des améliorations foncières).

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 228 877	1 360 135
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 008 302	2 151 257

—
 2009

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Adductions d'eau	869 848	1 810 425
Autres améliorations foncières	662 651	703 910
Constructions rurales et laiteries	3 266 700	2 014 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2009	8 036 378	8 040 327
Total versé en 2008	7 620 453	8 070 129

Au 31 décembre 2009, 5 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2008: aucun décompte

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2009 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2009	576 816
Total pour 2008	538 791

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2009 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 616 215
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 652 900
Assainissements de terrains	500 000
Adductions d'eau	1 000 394
Autres améliorations foncières	127 750
Constructions rurales et laiteries	3 177 100
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	477 790
Total des engagements au 31 décembre 2009	9 552 149
Au 31 décembre 2008	9 726 906

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 343 943 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Une constitution de syndicat a eu lieu en 2009. Suite à l'étude sur les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire, une petite brochure a été élaborée pour promouvoir les remaniements parcellaires simplifiés. Elle a été diffusée à une large échelle et une soirée/débat a été mise sur pied.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en augmentation en 2009 par rapport à l'année précédente.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2009, cinq projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2009, quatre projets d'irrigation et quatre projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 15 constructions rurales en zone de plaine en 2009 (22 en 2008).

2.13 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2009 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	4 660 000
Achat d'une exploitation par le fermier	357 000
Constructions de maisons d'habitation	739 000
Transformations de maisons d'habitation	3 846 000

—
2009

Buts	Montants Fr.
Construction de poulaillers	1 257 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	415 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	5 882 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	5 780 000
Constructions de remises/entrepôts	237 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	450 000
Fosses à purin et fumières	64 000
Diversifications	470 000
	24 157 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 13.1 ans

Montant moyen par prêt: 176 328 francs.

Total 2009	24 157 000
Total 2008	26 183 500

Prêts en faveur des personnes morales en 2009

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	496 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	641 000
Adductions d'eau	581 000
Travaux de drainage	139 000
Chemins et routes	487 000
	2 344 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 5.7 ans

Montant moyen par prêt: 101 913 francs.

Total 2009	2 344 000
Total 2008	8 077 000

2.14 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2009

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	1 530 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	934 000
	2 464 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9.5 ans	
Montant moyen par prêt: 164 267 francs.	
Total 2009	2 464 000
Total 2008	1 062 000

2.15 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2009

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	1 136 000
Achats de terres et de domaines agricoles	2 459 000
Entreprises de mise en valeur	1 025 000
Total 2009	4 620 000
Total 2008	4 379 000

2.16 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture a siégé une fois en 2009. Elle a principalement examiné le rapport quadriennal sur l'agriculture.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2009.

—
2009

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.		
Affaires pendantes	au 31 décembre 2008	2
Affaires enregistrées	en 2009	7
Affaires liquidées	en 2009	9
Affaires suspendues	au 31 décembre 2009	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2009	-

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année 2009, six fois en séance plénière et dix-huit fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 6 intéressent le Service des bâtiments (SB)
- > 4 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 2 intéressent le Services des forêts et de la faune (SFF)
- > 1 intéresse l'Autorité foncière
- > 5 intéressent les communes
- > 3 intéressent les paroisses
- > 1 intéresse la Confédération (Armée)

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

2.17 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 132 744 francs (en 2008: 119 530, en 2007: 90 306 francs et en 2006: 137 466 francs). De ce total, 55 560 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres sont en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.18 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
> versements au Fonds sur position 3425/380.002	200 000.--
> les intérêts annuels 2.125%	51 721.90
> les versements des registres fonciers	3 321 307.75
Total des recettes	3 573 029.65

Les dépenses englobent:

> versement au budget sur position 3425/402.001	3 321 307.75
> versement au budget sur position 3425/480.002	700 000.--
> diminution de la fortune	- 448 278.10
Total des dépenses	3 573 029.65

2.19 Evénements particuliers

Durant l'année 2009, la consolidation de la nouvelle structure du Service de l'agriculture s'est poursuivie. Au 1^{er} juillet 2009, les sections «Bâtiments ruraux» et «Crédits agricoles» ont été regroupées pour former la nouvelle section «Bâtiments ruraux et aides aux exploitations». Le Service a repris du secrétariat général de la direction les activités liées à la gestion du cadastre viticole et des quotas de production. Cette mission a été rattachée à la section en charge de la promotion des produits agricoles qui s'intitule désormais «Promotion des produits, élevage et viticulture».

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service de l'agriculture s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

—
2009

V. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (SAAV)

Chef de service: Fabien Loup

1. Mission

La mission du SAAV consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2. Activités

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées et de quelques problèmes rencontrés durant l'année.

2.1 Echantillons analysés – campagnes

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eaux minérales	1'790	103
Eaux de source, puits, lac	1'184	-
Eaux de piscine – baignade	92	15 *
Eaux techniques / eaux usées	104	-
Autres denrées alimentaires	618	106
Cosmétiques et objets usuels autres	131	26
Objets divers	64	-
Totaux	3'983	235 + 15 *

* par rapport à la législation cantonale

12 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale.

2.2 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

- Eau de piscines et de plages publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le laboratoire cantonal procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Sur les 70 échantillons d'eau de piscine analysés en 2009, 53 (= 76%) répondaient aux exigences pour les paramètres contrôlés. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée, dans 10% des cas.

Pour la première fois, grâce à l'acquisition, en 2008, d'un équipement de chromatographie en phase gazeuse avec détecteur de masse, il a été possible de mesurer les teneurs en trihalométhanes (THM) dans les eaux de piscine. Ces produits se forment lors du processus de désinfection par le chlore. 7 des 24 échantillons analysés présentaient des teneurs en THM supérieures à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385/1. Ces eaux ont été contestées; les établissements concernés doivent rechercher la cause de ce résultat non conforme et prendre les mesures pour y remédier. Il y a lieu de signaler que le projet de nouvelle norme SIA 385 prévoit un abaissement de la teneur maximale en THM. Si l'on comparait les résultats mesurés à la nouvelle norme, le nombre d'échantillons non conformes s'élèverait à 16.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2009, les eaux de 8 plages ont obtenu la classe de qualité A et l'eau d'une plage la classe de qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

- Quelques cas de contamination de l'eau des réseaux publics par des bactéries fécales

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Selon les cas (une vingtaine durant l'année), il a été prononcé diverses mesures: obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, chloration choc ou mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. A plusieurs reprises, il a été constaté que les conduites de sources privées étaient connectées directement à celles du réseau public. Une simple vanne faisait «obstacle» entre ces «réseaux». De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations.

2.3 Produits chimiques

Dans l'attente d'une décision concernant les organes cantonaux chargés de l'exécution de la législation sur les produits chimiques, des travaux ponctuels (mise à jour de fichiers et base de données, correspondance, renseignements, ...) ont été réalisés dans ce domaine par une personne engagée au SAAV, dans le cadre d'un stage de réinsertion professionnelle.

2009

2.4 Denrées alimentaires et objets usuels

• Sécurité des entreprises fribourgeoises en 2009

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes.

En 2009, 783 inspections d'établissements du secteur alimentaire ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	8	5	2	1	0
Artisanat	127	24	90	13	0
Commerce de détail	157	110	42	4	1
Restauration	491	264	195	31	1

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

• Hygiène des mains

Comme en 2008, l'hygiène des mains a fait l'objet d'une attention particulière durant les inspections des établissements du secteur alimentaires. Les équipements pour le lavage des mains ont été contrôlés à 698 reprises et ont donné lieu à 69 contestations (9.9%) (9.9% en 2008). Les pratiques en matière d'hygiène des mains ont été contrôlées à 103 reprises et ont donné lieu à 7 contestations (6.8%) (5.1% en 2008). Par des contrôles systématiques lors des inspections, les organes de contrôles contribuent à une prise de conscience de l'importance de l'hygiène des mains dans le domaine alimentaire.

• Inspection des exploitations d'estivage transformant le lait

Avec la reprise du paquet «hygiène» de l'UE, la Suisse a abrogé, à fin décembre 2006, l'ordonnance réglant l'assurance de la qualité pour la transformation artisanale du lait. Cette ordonnance définissait notamment les exigences pour la transformation du lait dans les exploitations d'estivage. Les dispositions de l'actuelle ordonnance sur l'hygiène (OHyg), qui s'applique à tout le secteur alimentaire, ne pouvant être intégralement mises en œuvre dans les exploitations d'estivage, le Département fédéral de l'intérieur

a décidé d'élaborer une ordonnance spécifique pour ces exploitations. Le 25 mai 2009 entrainé en vigueur cette nouvelle ordonnance, dont le contenu s'inspire de l'ordonnance abrogée en 2006. Elle a pour but d'harmoniser la pratique d'exécution suisse pour ces exploitations. L'ordonnance se base sur l'article 48, al. 2, let. a, de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, qui prévoit que des dispositions spéciales peuvent être édictées pour la fabrication de denrées alimentaires dans des zones géographiquement défavorisées.

Son contenu est assez proche de celui qui existait jusqu'à fin 2006. Avant les inspections de l'été 2009, diverses séances d'information ont eu lieu avec les milieux concernés. Dès 2008, lors des cours donnés à Grangeneuve, les exigences de cette ordonnance ont été présentées. En février 2009, le projet mis en consultation a été présenté aux exploitants concernés. Lors des journées de cours 2009, des précisions ont à nouveau été données à ce sujet.

Jusqu'en 2006, une trentaine d'agréments (= autorisation d'exploiter) avaient été délivrés par l'Office fédéral de l'agriculture à des exploitants. Cet agrément permet l'exportation en Europe des fromages (ex. Gruyère d'alpage AOC) provenant de ces exploitations. Au total, une soixantaine de bâtiments sont concernés, car il existe un seul numéro d'agrément par exploitant, même s'il occupe plusieurs bâtiments.

Dans le cadre de la procédure de confirmation de l'autorisation d'exploiter (appelée anciennement agrément), tous les bâtiments d'estivage au bénéfice d'un numéro d'agrément ont été inspectés en 2009. Dès la fin mai, le Service a procédé aux inspections des locaux, installations, infrastructures pour l'eau ainsi qu'au contrôle des documents. Dans quelques cas, les locaux ont été inspectés alors que durant l'année le bâtiment n'avait pas été occupé.

Le bilan résumé de ces inspections se présente comme suit:

- > dans 41 bâtiments, le sol du local de fabrication doit être assaini;
- > dans 43 bâtiments, les murs/parois du local de fabrication doivent être assainis;
- > dans 34 bâtiments, les portes/fenêtres du local de fabrication doivent être assainis;
- > dans 17 bâtiments, la table de presse doit être assainie ou remplacée;
- > dans 34 bâtiments, la chambre à lait doit être assainie (sol et/ou murs et/ou portes);
- > dans 10 bâtiments, la cave doit être assainie (sol et/ou rayonnage et/ou bain de sel);

—
2009

➤ 40 infrastructures d'eau alimentant les bâtiments inspectés doivent être assainies.

Ce bilan révèle que les locaux et infrastructures de nombreuses exploitations d'estivage n'ont souvent pas fait l'objet de travaux d'entretien réguliers. Dans le cadre du plan de relance et des mesures d'accompagnement, l'Etat apporte un soutien financier notamment pour les améliorations et rénovations des installations de fabrication. En 2010, il sera procédé à un premier contrôle de l'exécution des travaux d'assainissement exigés.

- Contrôle de la chaîne du froid

Cette campagne, déjà effectuée en 2008, visait à faire le point de la situation en matière de maîtrise de la chaîne du froid, de la réception des denrées jusqu'à leur remise aux consommateurs. Elle a concerné toutes les entreprises ayant des denrées entreposées à température contrôlée. Sur 745 entreprises contrôlées, la température a été contestée dans 35 entreprises, soit 4.7% (4.2% en 2008). Comme l'hygiène des mains, la maîtrise de la chaîne du froid est un élément essentiel dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Statistiques de quelques éléments contrôlés lors des inspections

➤ *huile de friture*: 274 commerces ont été contrôlés; 19 (= 6.9%) présentaient de l'huile de friture non-conforme;

➤ *rappel des âges légaux pour la remise d'alcool*: ce contrôle a été effectué dans 502 commerces. 72 (= 14.3%) ont fait l'objet de contestation pour ce point;

➤ *utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»*: 76 commerces ont été contrôlés, dont 10 (= 13.2%) ont donné lieu à contestation;

➤ *déclaration de la provenance des fruits et légumes*: 30 commerces ont été contrôlés, dont 2 (= 6.7%) ont donné lieu à contestation;

➤ *déclaration de la provenance des viandes*: 343 commerces ont été contrôlés, dont 73 (= 21.3%) ont donné lieu à contestation.

2.5 Denrées alimentaires

- Poissons et crustacés

Sous l'effet de bactéries, l'histidine, un acide aminé particulièrement présent dans les protéines de la chair de certains poissons, se transforme en histamine, responsable d'intoxications alimentaires. Ce phénomène a lieu lorsque la chaîne du froid n'a pas été correctement respectée. L'azote basique volatil total (ABVT) est l'un des critères utilisés pour évaluer l'altération des produits de la mer. Il résulte majoritairement de la dégradation des protéines par l'action de bactéries ou d'enzymes présentes dans le poisson.

36 échantillons ont été prélevés dont 18 de poissons et 18 de crustacés ou mollusques. Les teneurs en histamine n'ont pas donné lieu à contestation. La teneur en ABVT était trop élevée pour un poisson. Toutefois, pour qu'un produit de la pêche non transformé soit considéré impropre à la consommation humaine, il faut que l'évaluation organoleptique révèle un doute sur sa fraîcheur et que la limite de l'ABVT soit dépassée. Dans le cas du poisson précité, l'examen organoleptique n'a pas mis en évidence de problème de fraîcheur. Cet échantillon n'a donc pas été contesté. La teneur en cadmium d'un échantillon de calamar se trouvait proche de la valeur limite. De telles campagnes seront répétées de manière ponctuelle.

- Figes, épices et oléagineux

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Ces substances peuvent avoir des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérigènes. En 2009, 33 échantillons ont été prélevés, dont 11 de figes séchées, 12 échantillons d'épices (6 paprika, 6 curry) et 10 échantillons d'oléagineux (3 échantillons de noisettes, 3 d'amandes et 4 de cacahuètes). Au total, 5 échantillons sur les 33 contenaient des aflatoxines, mais aucun ne dépassait la valeur limite légale. 8 échantillons contenaient de l'ochratoxine A. 1 échantillon de paprika présentait une teneur en ochratoxine deux fois supérieure à la valeur limite. Le solde de cette épice prélevée à un stand d'un marché a été détruit.

- Jus de pomme, cidres de producteurs locaux – composition conforme, mais étiquetage fréquemment contestable

Une campagne de contrôle de la composition de jus de pomme et de cidre produits dans le canton a eu lieu en 2009. 11 échantillons de jus de pomme et 3 de cidre ont été prélevés chez des producteurs locaux. Les analyses ont porté sur divers éléments de composition [alcool, anhydride sulfureux, patuline (mycotoxine)] ainsi que sur l'étiquetage. L'un des cidres présentait une teneur en alcool qui ne correspondait pas à la valeur mentionnée sur l'étiquette. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres chimiques analysés. Par contre, 5 jus de pommes et 2 cidres ont donné lieu à des contestations en raison d'un étiquetage non-conforme.

- Céréales

L'année 2008 était particulièrement propice au développement des maladies fongiques et certainement aussi au développement de moisissures toxigènes. 11 échantillons de céréales (seigle, froment, avoine, orge, blé tendre) de la récolte 2008 ont été prélevés dans 5 moulins du canton de Fribourg. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres analysés (mycotoxines, plomb, cadmium). De plus, le laboratoire cantonal de Berne a procédé à une analyse multi-résidus par chromatographie gazeuse. Tous les échantillons de céréales prélevés dans le canton présentaient des résultats conformes pour les paramètres analysés.

—
2009

- Articles de confiserie

10 échantillons d'articles de confiserie (massepain, bonbons) contenant 22 couleurs différentes ont été prélevés dans différents commerces du canton. De ces 10 échantillons, 1 échantillon présentait une teneur en Ponceau 4R (colorant rouge) dépassant la quantité maximale. La déclaration des colorants sur l'emballage de deux échantillons était fautive. Ce type de contrôle sera effectué de manière ponctuelle à l'avenir.

- Glaces, sorbets

22 échantillons de glace ont été prélevés dans des stands artisanaux. Des colorants hydrosolubles artificiels ont été retrouvés dans 4 échantillons, mais en quantité bien inférieure à la quantité maximale admise. Aucun échantillon n'a été contesté pour les paramètres chimiques contrôlés. Par contre, deux échantillons ont été contestés en raison d'indications fausses sur l'emballage (tartrazine non déclarée; absence de déclaration des catégories d'additif, fausses traductions).

- Sauce de soja

11 échantillons de sauce de soja ont été prélevés pour un contrôle des teneurs en matière sèche et en azote, paramètres faisant l'objet de normes. Tous les échantillons présentaient une teneur en matière sèche au-dessus de la valeur minimale fixée à 25%. Par contre, 3 avaient une teneur en azote inférieure à la valeur minimale de 1%. Ces 3 échantillons ont été contestés. Avec 27% de taux de contestation, le bilan de cette campagne n'est pas satisfaisant. De nouveaux contrôles de ces produits seront effectués ces prochaines années.

- Etablissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements de norme constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Sur 219 échantillons prélevés, 53 ont été contestés soit 24 %. Ce résultat n'est pas acceptable. Les contrôles et les mesures seront renforcés en 2010.

2.6 Objets usuels

- Textiles

Les colorants azoïques sont utilisés pour teindre les textiles. Certains de ces colorants, au contact de la peau, peuvent libérer, par réduction, des amines aromatiques, qui sont reconnues cancéri-

gènes. 13 échantillons, dont 4 écharpes/foulards, 2 chaussettes, 6 t-shirts/top et 1 pullover ont été prélevés dans différents commerces du canton, Sur les 13 échantillons analysés, seuls 2 textiles contenaient des amines aromatiques. Tous les échantillons analysés étaient conformes pour leur teneur en amines aromatiques.

- Bijoux

Le but de cette campagne était de contrôler la migration de nickel des bijoux prélevés lors de ventes occasionnelles, sur les stands ambulants et dans les petites boutiques. Ce contrôle fait suite aux taux de contestation élevés constatés lors des contrôles des années passées. Des bijoux ont été prélevés mensuellement. Au total, ce sont 80 échantillons de bijoux qui ont été prélevés. 7 échantillons, soit 9% des échantillons contrôlés, présentaient des résultats non-conformes. Ils ont été contestés et retirés du marché. Des contrôles continueront à être effectués ces prochaines années.

- Sucettes («lolettes»)

Le zinc est un agent catalyseur utilisé pour la vulcanisation du caoutchouc. 4 sucettes («lolettes») ont été prélevées et analysées. Les 4 échantillons contenaient du zinc. Pour 2 des échantillons, la teneur en zinc était supérieure à la valeur limite fixée à 0.5% par l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain. Les deux produits non-conformes portaient la même marque. Ils ont été contestés et le cas a été transmis au canton dans lequel se trouve l'importateur. Il y a lieu de relever qu'il a été difficile de trouver des sucettes et biberons en caoutchouc, car ils ont été remplacés en majorité par des produits en silicone.

- Vernis à ongle

Depuis janvier 2006, l'emploi de phtalates est interdit dans les cosmétiques. 6 vernis à ongles ont été prélevés. 8 phtalates ont été recherchés dans ces échantillons. Aucun échantillon analysé n'a donné lieu à contestation.

- Cosmétique

L'usage de l'hydroquinone et de l'acide kojique est interdit dans les produits cosmétiques utilisés pour éclaircir la peau. Quant à l'arbutine, sa présence est limitée à une concentration de 0,04% dans le produit fini. Sur les 13 échantillons prélevés:

- > 1 échantillon contenait de l'hydroquinone; cette substance n'était pas déclarée dans la composition du produit;
- > 4 échantillons contenaient de l'acide kojique. La présence de cette substance était mentionnée dans la déclaration des ingrédients;
- > 3 échantillons mentionnaient dans leur composition la présence d'arbutine. Les valeurs trouvées étaient toutes conformes.

Au total, ce sont 5 échantillons qui ont donné lieu à contestation. Cela représente un taux de contestation de 38%. Il est identique à

—
2009

celui enregistré lors de la campagne de 2008. Les dispositions en vigueur dans l'UE et en Suisse ne sont manifestement toujours pas respectées dans ces produits éclaircissants de la peau. Il a été constaté que les personnes qui mettent ces produits en vente ne disposent généralement ni des connaissances suffisantes en matière de législation, ni d'autocontrôle. Des prélèvements et analyses seront à nouveau effectués en 2010.

- **Tatouages et couleurs de maquillage**

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain contient des dispositions pour les matériaux utilisés pour le tatouage, le maquillage permanent et le piercing. Le délai transitoire pour la remise des couleurs de tatouage et de maquillage permanent selon l'ancien droit était le 31 décembre 2007. En 2009, l'OFSP a organisé une campagne nationale de contrôle. 16 laboratoires cantonaux, dont celui de Fribourg, ont participé à cette campagne. 10 échantillons (8 couleurs de tatouage et 2 couleurs de maquillage permanent) ont été prélevés dans le canton. 8 échantillons sur les 10 ont donné lieu à contestation pour leur composition non-conforme (présence de substances interdites, concentrations trop élevées d'autres substances) et/ou leur étiquetage non-conforme. Ce bilan est inacceptable. Dans un communiqué de presse, l'OFSP a annoncé que sur 152 échantillons, seuls 32 (= 21%) étaient conformes. Cet office a également publié une fiche d'information et des recommandations destinées aux consommateurs.

2.7 Transformation viandes et abattoirs

- **Activité dans les abattoirs**

L'année 2009 a été marquée par la consolidation des équipes du contrôle des viandes des trois grands abattoirs sur les sites de Courtepin et Estavayer. La structure de collaboration entre la vétérinaire dirigeante et les responsables du contrôle des viandes s'est révélée efficace.

La collaboration s'est également renforcée avec d'autres secteurs d'activité du Service: ce dernier a ainsi reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a de nouveau prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Pour ce qui concerne la formation continue des vétérinaires officiels (professionnalisation du Service), deux collaborateurs ont terminé une formation, un collaborateur l'a débutée.

La mise en place de la cantonalisation du contrôle des viandes dans les abattoirs de petite taille n'a pu être achevée, les postes de vétérinaires officiels nécessaires n'ayant pas encore été accordés.

Dans le cadre d'un audit américain réalisé en Suisse pour la mise en application de la législation sur les épizooties et le contrôle du trafic des animaux, deux établissements du domaine de compétence du Service ont été inspectés, soit une exploitation agricole et un abattoir. Le but de la délégation américaine était de contrôler le travail du Service. Les inspections des dits établissements ont été réalisées par les collaborateurs du Service, accompagnés des auditeurs américains ainsi que d'une délégation de représentants de l'Office vétérinaire fédéral.

- **Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage)**

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées:

Abattages ordinaires. 496 080 (489 814) animaux ont été abattus. La viande de 495 187 (489 113) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 893 (701) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés. 682 (1071) animaux ont été abattus. La viande de 471 (856) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 211 (215) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger. 2 170 (2186) animaux ont été abattus. La viande de 2 166 (2185) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 4 (1) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- **Abattages de la volaille domestique**

Abattages ordinaires. 21'795'698 (22'438'365) animaux ont été abattus. La viande de 21'566'528 (22'025'481) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 229'170 (412'884) a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés. Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.8 Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

Sarcosporidiose/Cysticercose. 6 (2) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 6 (2) carcasses impropres à la consommation.

Sur 146 (118) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 2 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Trichines. Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

—
2009

Substances inhibitrices. 57 (57) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 11 (17) avertissements.

- Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, au même titre que le passeport pour les humains. Les animaux malades ou accidentés doivent être annoncés dans les 10 derniers jours au contrôle des viandes. Il y a eu 28 (12) avertissements pour des documents mal remplis, 73 (68) avertissements et 2 dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés.

- Viande de volaille et préparations à base de viande de volaille – campagne nationale de recherche de campylobacter

Le canton de Fribourg participe à une campagne nationale de recherche des campylobacter dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à base de viande de volaille. Cette campagne est organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Un bilan intermédiaire (la campagne dure jusqu'à fin mars 2010) donne les résultats suivants :

63 échantillons ont été analysés:

- > 8 des 23 échantillons de viande de volaille analysés avec la peau contenaient des campylobacter;
- > 4 des 25 échantillons de viande de volaille analysés sans la peau contenaient des campylobacter;
- > 5 des 15 préparations à base de viande de volaille (viande panée, épicée) contenaient des campylobacter.

Les campylobacter sont détruites par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

2.9 Produits carnés – détermination des espèces de viande

La détermination des espèces animales par analyse génétique permet de détecter et lutter contre d'éventuelles fraudes ou tromperies relatives à la dénomination et/ou à la déclaration de composition des produits carnés. 20 échantillons de saucisses produites dans le canton de Fribourg ont été prélevés et transmis au Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Neuchâtel pour analyse. Les 20 échantillons comprenaient des saucisses de porc, de volaille, de cheval, de veau, de bœuf, de cerf et d'agneau. 4 échantillons présentaient une dénomination ou une déclaration

de composition non conforme. Vu ce taux de contestation élevé, des contrôles auront à nouveau lieu en 2010.

2.10 Production primaire

- Contrôles assurance qualité (AQ) du lait

En 2009, 445 exploitations de production laitière du canton (soit environ un quart) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les recontrôles et inspections extraordinaires.

Les résultats des contrôles sont enregistrés dans le système SIS-VET, système toujours plus performant. Les méthodes pour réaliser la statistique des résultats destinées l'Office vétérinaire fédéral (OVF) doivent cependant encore être améliorées.

Une seule interdiction de livrer le lait due à un problème de cellules a été prononcée. Ce résultat ne signifie cependant pas que la qualité du lait s'est améliorée. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine.

Aucune suspension n'a été prononcée pour un problème de germes.

Six cas de substances inhibitrices ont été annoncés, soit neuf de moins qu'en 2007 et cinq de moins qu'en 2008. On dénote là une amélioration certaine.

En plus de ce type de contrôles, il est du ressort du SAAV de mettre en place la surveillance relative à l'ordonnance primaire. Le projet prend du temps et nécessite du personnel supplémentaire. Les perspectives sont bonnes.

- Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2009, il a été effectué un total de 164 contrôles bleus dont 81 dans des exploitations avec production laitière et 83 dans des exploitations sans production laitière. Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2009 est toutefois inférieur aux exigences requises. Cela s'explique en partie par le temps important consacré pour la formation qualifiante exigée de vétérinaire officiel. A cela, il faut ajouter 3 contrôles bleus de vérification et quelques contrôles de suivi, qui seront réalisés en 2010.

- Gestion des données

Les dossiers des contrôles ont été réalisés et les résultats de contrôle enregistrés en 2009 pour la majorité par SISVET. Grâce aux améliorations demandées aux collaborateurs de l'Office vétérinaire fédéral, de nouveaux progrès ont été accomplis en 2009 et le seront encore à l'avenir.

- Contrôles AOC

Cette année, les contrôles AOC en production primaire se sont poursuivis de concert avec ceux effectués en application de l'or-

—
2009

donnance réglant l'hygiène dans la production laitière. Un collaborateur spécialisé sera engagé début 2010 pour remplir les tâches AOC. Une convention avec l'OIC est en préparation.

- Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle qualité (CQ)

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des PA. Cinquante-sept contrôles ont été effectués par le collaborateur spécialisé. Un faible taux d'échec a été déterminé. Ce travail correspond à une vingtaine de jours de travail.

- Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral
Comme en 2008, l'inspectorat laitier assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

2.11 Laits et produits laitiers

- Fromages

Dans le cadre du programme national de contrôle des produits laitiers, 39 échantillons de fromages, dont 33 fromages à pâte dure et 6 fromages à pâte molle ont été prélevés et analysés. Aucun des échantillons n'a donné lieu à contestation pour les critères de sécurité alimentaire analysés (salmonelles, listeria monocytogenes).

- Beurres de fabrication industrielle et artisanale
Selon les dispositions légales, le beurre doit présenter une teneur minimale en matière grasse lactique de 820 g/kg. 13 échantillons de beurre de fabrication industrielle et 5 échantillons de beurre de fabrication artisanale ont été analysés. Un échantillon de fabrication artisanale présentait une teneur en matière grasse de 765 g/kg, nettement inférieure à la teneur minimale. Les 17 autres échantillons étaient conformes aux exigences.

2.12 Lutte contre les épizooties

- Epizooties hautement contagieuses
Aucun cas ni aucune suspicion signalés.

- Epizooties à éradiquer
Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

Aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance

de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 203 (186) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 108 (91) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 50 (68) concernant la brucellose ovine et 45 (27) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des chèvres exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de la brucellose caprine.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 158 (113) exploitations ont été contrôlées. Dans 5 exploitations, 11 chèvres se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant ainsi des mesures de séquestres et l'élimination des animaux malades.

En ce qui concerne la BVD, les cas positifs ont, conformément aux pronostics émis au début du programme d'éradication, considérablement diminué :

> 0.84% de tous les animaux testés sont positifs (moyenne CH: 0.77%)

> 0.76% de tous les veaux nés et testés après le 1^{er} octobre 2008 sont positifs (moyenne CH: 0.70%), état au 15 décembre 2009.

Malheureusement, malgré de multiples informations et prestations de soutien, le nombre d'échantillons vides prélevés par les détenteurs est encore très élevé. Ce problème devrait une nouvelle fois être abordé et traité dans le courant de l'année 2010, car ces échantillons vides constituent un facteur de coûts supplémentaires.

Durant la phase de surveillance, débutée le 1^{er} octobre 2009, il s'agit, en plus d'éliminer de nouveaux cas positifs, de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfections afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Il représente une phase déterminante pour le succès et la durée de ce programme d'éradication ambitieux.

- Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les troupeaux de poulets à l'engrais à partir de 5000 places font l'objet d'un dépistage des infections à Salmonella (s. enteritidis et s. typhimurium). L'industrie avicole suisse, dans le cadre de son autocontrôle, exerce la surveillance des troupeaux sous sa propre responsabilité. Dans le canton, aucun cas de Salmonella n'a été diagnostiqué, une suspicion dans une exploitation s'étant finalement révélée négative.

—
2009

2 troupeaux d'ovins atteints de salmonelles (*s. enterica* subsp. *diarizonae*).

1 cas de salmonelles (*s. enterica* subsp. *houtenae*) sur un serpent.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 1 (1) exploitation s'est révélée positive à l'actinobacillose du porc, nécessitant une mise sous séquestre et un assainissement de la porcherie en question.

0 (1) cas de chlamydie des oiseaux.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire.

7 (3) ruchers atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 19 (6) colonies.

9 (3) ruchers atteints de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 17 (5) colonies.

Maladie de la langue bleue: la vaccination des troupeaux était également obligatoire en 2009 et la campagne a pu être menée à son terme avec succès. Les vastes études, menées par les facultés de médecine vétérinaire de Berne et Zurich, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, ont clairement montré qu'il n'existait pas de lien de cause à effet entre la vaccination contre la maladie de la langue bleue et les avortements ainsi que l'augmentation des cellules du lait, dans un délai d'un an dès la vaccination.

- Epizooties à surveiller
Les cas suivants ont été constatés:

21 (15) exploitations touchées par la coxiellose. Cette maladie, précédemment épizootie à combattre, a été nouvellement classée épizootie à surveiller selon l'ordonnance sur les épizooties.

10 (4) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins et 1 cas sur un mouton.

17 (9) cas de cryptosporidiose.

3 (5) cas de néosporose des bovins.

0 (4) bovins atteints de coryza gangreneux.

1 cas d'échinococcose sur un chien.

1 cas de toxoplasmose chez un chien.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 784 (624) bovins de 40 (45)

exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon symptomatique sur 1 bovin non vacciné a été diagnostiqué sur un alpage en Gruyère.

2.13 Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

Actuellement, seule une entreprise est autorisée à transformer des déchets de cuisine pour l'alimentation des porcs. Cette autorisation arrivera à échéance fin 2010. A cette date, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs sera définitivement interdite au niveau fédéral. En revanche, ces déchets ont tendance à changer de voie d'élimination. Ils sont acheminés vers des entreprises produisant du biogaz.

2.14 Autorisation d'exploitation d'une installation de biogaz

Une autorisation provisoire a été accordée pour l'exploitation d'une nouvelle installation de Biogaz dans le canton. Une seconde exploitation est en voie d'obtention d'une autorisation.

2.15 Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation

18 (23) détenteurs de bovins ou de porcs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

2.16 Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhument dans le canton.

2.17 Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage (7 avertissements et 2 dénonciations à l'Office des juges d'instruction) ou autres cas spéciaux. Dans le cadre du programme d'éradication de la BVD, 14 détenteurs ont dû être dénoncés au Juge d'instruction pour non-respect des mesures de séquestre durant la phase initiale d'assainissement.

2.18 Importations

Dans le domaine des importations provenant de l'Union européenne, les quantités suivantes ont été enregistrées (par animal ou kg). Ces animaux ont tous été soumis à une surveillance officielle, avec examens et levée des mesures:

—
2009

- > Bovins: 8 (29) provenant d'Allemagne
- > Bovins en estivage en France: 506 (400)
- > Volaille, souche parentale de type chair: 52 971 (41 060)
- > Abeilles: 190 colonies
- > Ovins: 5 provenant de France.

Sans mesures spéciales:

- > Poussins d'un jour: 251 834 (420 371) pièces. La conformité des locaux de 124 (90) exploitations pour l'importation de poussins d'un jour a été contrôlée
- > Pintades: 28 287 (28 106)
- > Chevaux: 65 (45) de différents pays de l'UE

> Truites: 365 280 (9 741) kg

Autres, sans mesures spéciales:

- > 49 (47) chiens
- > 104 (5 kg) sang
- > 20 (16) rodentia
- > 1 (1) semence de cheval
- > 84 (33) embryons bovins
- > 17 126 (8 175) doses sperme de taureaux
- > 1 039 (39 862 kg) poissons séchés
- > 2 920 animaux terrestres
- > 124 mammifères autres
- > 1 chat
- > 307 kg viande poissons
- > 686 kg viande chevaline
- > 1030 kg aliments pour chiens
- > 61 kg mammalia

2.19 Exportations

Pour l'exportation, 214 (318) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers, la viande fraîche et des produits à base de viande.

Le service a établi 142 (40) certificats d'exportation avec le système de l'Union européenne pour la notification électronique du trafic des animaux «Traces».

- > 35 (125) oiseaux
- > 3 (2) chats
- > 1 (6) chiens
- > 125 (87) chevaux
- > 15 809 (3600) poussins
- > 48 (103) embryons/ovules bovins
- > 3 (60) bovins
- > 26 (4) ovins/caprins
- > 37 (34) rodentia
- > 6 reptiles
- > 7 t viande bovins
- > 1 t K3
- > 1 mammifère autre

2.20 Médicaments vétérinaires

Les inspections de pharmacies vétérinaires ont été poursuivies en collaboration avec le vétérinaire cantonal du canton du Jura et le pharmacien cantonal. Pour l'une d'entre elles, des manquements assez importants ont dû être constatés. Un suivi régulier des ordonnances prescrites par les vétérinaires permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques dans les productions primaires.

2.21 Protection des animaux

La modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux, entrée en vigueur en 2008, a occasionné une remise à jour de toute la documentation y relative, ainsi qu'une formation approfondie des collaborateurs et collaboratrices. De nombreux conseils et formations ont été donnés aux différents milieux touchés par ces changements.

—
2009

Cette année encore, il faut noter une augmentation importante du nombre de plaintes parvenues au Service. Ce dernier n'a cependant pas été en mesure d'identifier de façon précise l'origine de cette augmentation. Pour les animaux de rente, elle pourrait être imputée au nombre grandissant d'animaux sur les exploitations, accompagné d'une baisse du nombre de personnes en charge. Le nombre de plaintes provenant des abattoirs de volaille a augmenté aussi. En matière de détention des chevaux, une collaboratrice, spécialiste du domaine, a commencé à contrôler les écuries du canton, en vue de sensibiliser les détenteurs et détentrices aux nouvelles exigences. Il s'agit surtout de les informer des éventuels manquements constatés et des délais fixés pour l'adaptation des infrastructures.

2.22 Animaux de rente

2.22.1 Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

1093 (955) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 90.9% (91.4%) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 9.1% (8.6%) des exploitations contrôlées, soit 99 (82), présentaient des manquements. L'augmentation des manquements qualitatifs, constatée depuis 2007, s'est confirmée cette année et ils représentent la majorité des manquements en 2009.

2.22.2 Plaintes

826 (177) plaintes parvenues au Service vétérinaire dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente, dont 601 plaintes concernaient les volailles arrivant aux abattoirs et 225 les autres animaux de rente. Sans compter les 601 contestations susmentionnées provenant des contrôleurs des viandes, les autres plaintes (225) ont été transmises par les particuliers 36% (31%) dont 11% (8%) d'anonymes, les contrôleurs des viandes 29% (48%), les services vétérinaires 11% (1%), la Police 7% (5%), la SPA Fribourg 4% (4%), les vétérinaires 3% (2%) et le solde, soit 22 (16) plaintes, par les instituts de contrôle, les services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA. Pour les plaintes issues des contrôleurs des viandes, il y a lieu de préciser qu'une grande partie des plaintes communiquées par les contrôleurs fribourgeois concernent des animaux détenus dans d'autres cantons et que le Service reçoit également des plaintes des contrôleurs des viandes hors canton de Fribourg concernant des animaux détenus dans le canton.

En dehors des 601 plaintes concernant les volailles arrivant aux abattoirs, les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 108 (70), suivis des porcs: 40 (22), des chevaux: 28

(23), des moutons: 19 (21), des lapins: 14 (5), des chèvres: 11 (3), de la volaille: 8 (38) et des lamas: 2.

22 (11) dossiers de plaintes pour des animaux de rente ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation (19 pour des bovins, 1 pour des porcs, 1 pour des chevaux et 1 pour des lapins). Sur les 22 dossiers transmis, 8 ont été sanctionnés (les 14 autres sont actuellement en cours de traitement). 3 (1) interdictions de détention d'animaux de rente ont été prononcées.

2.22.3 Intervention sur animaux vivants

40 (81) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écornage de veaux, 4 (5) pour la castration de veaux, 1 (2) pour la castration d'agneaux et 33 pour la castration de porcelets, sont parvenues au Service.

2.23 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 172 (173) dossiers de construction au Service vétérinaire, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 52% (52.5%) des dossiers concernait une demande pour des bovins, 29% (23.8%) pour des équidés, 9% (6%) pour des volailles et le solde, soit 10% (23.7%) pour des porcs, chèvres, abeilles et d'autres espèces animales (chiens, oiseaux, poissons etc.). Le Service a prononcé 14 (9) préavis défavorables.

2.24 Animaux de compagnie (chiens et chats)

84 (58) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de compagnie.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des chiens (71 [44] plaintes, uniquement pour la détention des chiens et non pour la dangerosité) puis les chats (13 [17] dont 3 concernaient des chats sauvages).

Concernant les chats, 11 plaintes ont été transmises par des particuliers, 1 par la Police et 1 par la SPA Fribourg. 1 dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation.

Concernant les chiens, les plaintes ont été transmises par des particuliers (55 dont 12 anonymes), par la SPA Fribourg (8), par d'autres services de l'Etat (10).

5 (6) dossiers ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et 3 (1) à l'Office fédéral des douanes. Dans 5 cas, une interdiction de détention d'animaux a dû être prononcée.

En 2009, 33 (43) chiens et 158 (187) chats ont été annoncés comme perdus. 77 (114) chiens, 126 (153) chats et 5 (10) autres animaux

—
2009

ont été trouvés et inscrits dans la banque de données officielle. 43 animaux ont pu être restitués aux détenteurs par la suite, dont 37 chiens et 4 chats.

2.25 Animaux sauvages

- Demandes d'autorisation

13 (24) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service dont la majorité concernait les cervidés (5) et les furets (4). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des serpents venimeux, psittacidés et raies. A part les nouvelles demandes, 31 (25) demandes de renouvellement sont parvenues au Service, dont la majorité pour des cervidés (15), des furets (7) et des iguanes (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des caméléons, bisons, chouettes, mouflons, singes et wallabies.

- Plaintes

13 (5) plaintes (soit le 1.5% des plaintes totales) pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

1 dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation.

2.26 Expériences sur animaux

Le secteur occupe une vétérinaire à 50%. Outre les tâches liées à la commission de surveillance des expériences sur animaux, les activités se sont principalement concentrées sur:

- > La définition des processus d'approbation des conditions de détention d'animaux destinés à l'expérimentation animale. Ces processus seront mis en place dans le courant de l'année 2010.
- > La mise en place d'un nouveau système électronique d'information pour la gestion des expériences sur animaux a été initiée par la Confédération: le canton de Fribourg participe à ce projet en tant que canton pilote.
- > Le suivi des travaux de mise en conformité, par l'Université de Fribourg, de l'infrastructure destinée à la détention des singes et des scandentiens (ou toupailles).

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2009. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- > 54 (57) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées.
- > 48 (53) autorisations ont été accordées.

> 6 (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales.

> 7 (4) visites d'établissements ont eu lieu.

2.27 Affaires canines

En 2009, le secteur a mis l'accent sur l'identification des chiens (pose du microchip). De plus, il a poursuivi ses tâches concernant les chiens soumis à autorisation. Toutefois, la priorité était et continuera à être le traitement des annonces d'accidents par morsures et/ou les comportements d'agression. L'effectif du secteur a été augmenté d'une personne à 100% avec un contrat pour une durée indéterminée et de 2x100% avec des contrats pour une durée déterminée (31.12.2010). Cet état de fait a permis de mieux gérer l'application de la loi sur la détention des chiens.

La phase des demandes spontanées de détention de chiens soumis à autorisation est arrivée à son terme. Le secteur a dû mener les enquêtes et encourager les détenteurs à déposer leur demande, tout en devant effectuer et traiter les contrôles périodiques des évaluations de 2007-2008. Le secteur a réussi à traiter l'ensemble des dossiers relatifs à la dangerosité.

2.27.1 Activités diverses

> 3356 courriers et 3200 appels téléphoniques ont été reçus.

Dangerosité

Ont été traitées:

- > 64 annonces de morsures sur humains
- > 37 annonces de morsures sur animaux
- > 7 annonces de comportement d'agression (formellement annoncées)

Visions locales et expertises

- > 59 visions locales en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression ont été faites;
- > 81 chiens, ayant mordu ou agressé, ont fait l'objet d'une expertise par le Service.

Chiens de races listées

- > 281 chiens sur 496 (identifiables) ont été évalués à ce jour, soit 56%;
- > 86 chiens ont quitté le territoire fribourgeois ou sont morts.

—
2009

Détention de plus de deux chiens adultes

- > 51 détentions sur 570 (relevé ANIS) ont été contrôlées;
- > 61 autorisations sur 570 demandes ont été délivrées;
- > 509 cas ouverts, dont la demande d'autorisation n'a pas encore été déposée ou pas encore traitée par le Service.

Auditions

- > 30 détenteurs ont été auditionnés.

Reconnaitances provisoires des compétences des éducateurs canins

- > 156 reconnaissances provisoires ont été délivrées à ce jour, dont 46 en 2009.

Formations et conférences

- > 7 journées/soirées ont été organisées.

Règlements communaux

- > 50 préavis et 47 avis finaux ont été traités.

2.27.2 Identifications

A ce jour, 21428 chiens sont inscrits dans la banque de données ANIS dans le canton de Fribourg. Le secteur a effectué une campagne d'identification en collaboration avec l'Administration des finances, traitant 2354 cas d'identification, non ou mal enregistrés dans la banque de données ANIS. 708 cas sont encore en cours de traitement.

VI. SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes

(LCha), du domaine de la loi sur la pêche, ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par mandat de prestations; les principales prestations par domaine sont les suivantes:

- > Domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification.
- > Domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt, gestion des forêts domaniales.
- > Domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche.

Par son organisation territoriale (arrondissements forestiers et triages forestiers; régions de surveillance de la faune) le Service favorise une gestion optimale des forêts et la gestion durable de la faune terrestre et aquatique.

2. Forêts

2.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 11 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> conduite d'eau potable	1 500 m ²
> collecteur d'épuration	13 040 m ²
> protection contre les crues /bassin de rétention	11 790 m ²
> passerelle	190 m ²
> conduite de gaz	1 500 m ²
> carrière	41 800 m ²
> déchetterie	888 m ²
> Total	70 708 m ²

—
2009

2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 27 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3 Constatations de la nature forestière

La Direction a rendu 14 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 274 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 79 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6 Diversité biologique en forêt

En 2009, deux réserves forestières ont été mises sous protection (signature des conventions de servitude). Il s'agit de la «Forêt du Lapé» (87.38 ha) sur le territoire communal de Charmey et de la forêt des «Iles de Villeneuve» (38.61 ha) sur le territoire communal de Villeneuve.

Le solde des indemnités dues pour la réserve «Galm Süd» (25.8 ha) a été versé aux propriétaires.

Un îlot de vieux bois de 2.13 ha a été mis sous protection pour une durée de 20 ans.

Des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 22.56 ha.

Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 114.99 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 398 000 francs.

2.7 Protection contre les dangers naturels

• Cartographie des dangers naturels

La cartographie indicative des phénomènes de glissement et de chute de blocs pour la partie Plateau du canton de Fribourg a été terminée en 2007; la totalité du territoire cantonal est ainsi couverte pour les processus soumis à la LFCN. Les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour le Plateau ont été reportées pour différentes raisons. Les cahiers des charges sont en préparation et les travaux débiteront en 2010. La Confédération

envisage la fin des programmes de cartographie pour 2011. Ces délais seront respectés.

• Cadastre des événements StorMe

L'année 2009 a été une année «normale» du point de vue du cadastre des événements liés aux dangers naturels. Dix-sept événements ont été enregistrés, dont la plupart sont des cas de chutes de blocs. Des situations délicates se sont produites à Jaun où de nombreuses avalanches ont atteint des infrastructures routières (17.02.2009), ainsi qu'à Charmey et à Allières où un chalet et la ligne MOB ont été menacés par des chutes de blocs. Heureusement, aucun dommage majeur n'a eu lieu. Certains de ces événements nécessitent un suivi sous forme de mesures de protection.

L'événement le plus marquant de l'année est la tempête de grêle du 23 juillet 2009 qui a traversé le canton depuis le bassin lémanique et a provoqué pour plusieurs centaines de millions de francs de dégâts (bâtiments, véhicules, agriculture), mais ce phénomène naturel n'est pas répertorié dans ce cadastre.

Le tableau ci-après ne donne pas d'indication sur l'ampleur ou l'importance des dégâts.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
Total	233	137	44	40	12

• Projets de mesures de protection

Selon les nouvelles dispositions de la RPT, 4 projets de mesures de protection contre les dangers naturels ont été approuvés, engageant un montant total de subventions de 491 000 francs (2008: 563 000 francs) pour la période 2008–2011. D'autres projets décidés antérieurement ont été terminés et un seul projet selon l'ancien système reste ouvert. Un petit projet a été approuvé dans le cadre des produits cantonaux.

> Montant des travaux décomptés (arrondi): 1 330 000 fr.

> Subventions versées (arrondi): 933 000 fr.

2009

• Préavis en matière de dangers naturels

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (386 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (64 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN), voire par son secrétaire. Etant donné la démission du secrétaire (poste de géologue au sein du SeCA) au mois de juin, un appui accru du Service a permis d'éviter des retards trop importants dans le traitement des dossiers.

• Forêts protectrices

La préparation d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices est en cours. Elle s'inscrit dans un important projet fédéral nommé «SilvaProtect». Après la finalisation de ce travail, la mise en œuvre est prévue pour la période 2012–2015. Une amélioration substantielle concerne l'identification des effets protecteurs de la forêt pour des phénomènes liés aux torrents. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les travaux planifiés dans les différents projets de sylviculture B/C ont pu se poursuivre selon le calendrier fixé dans la convention-programme relative à ce produit. Au fur et à mesure du bouclage des projets, les activités sont régies par les nouvelles dispositions (cf. directive 8.2/1 du SFF). Ainsi, 5 nouveaux projets du type «Programme d'intervention» ont été approuvés, engageant un montant total de subventions de 1 482 000 francs pour la période 2008–2011 (y. c. 2 projets du type «Infrastructure»). La surface influencée liée à ces contrats se monte à 162 ha.

Par contre, la majorité des subventions versées concerne encore les projets de sylviculture B/C selon l'ancienne législation.

> Subventions versées (arrondi): 3 504 000 fr.

Comme prévu dans la convention-programme de ce produit, une journée d'échange et de contrôle avec le représentant de la Confédération a eu lieu à la fin de l'année, avec un résultat positif.

2.8 Production et utilisation du bois

• Soins aux jeunes peuplements

La surface des soins aux jeunes peuplements forestiers réalisés en 2009 est de 1173.10 ha, dont 537.77 ha dans le cadre de la convention-programme «Economie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 813 000 francs.

• Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des 3 dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total m ³
	m ³	%	m ³	%	
2006	214 000	68	99 000	32	313 000
2007	185 000	67	92 000	33	277 000
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2010.				

L'assortiment «Bois de feu» représente aujourd'hui quelque 30 % des récoltes dans la forêt privée et s'élève à plus de 26 % dans la forêt publique.

Le volume de bois énergie a progressé de quelques 8000 m³ et représente 28 % des exploitations.

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal d'exploitation annuelle de bois est le suivant:

Objectif annuel d'exploitation	Forêt publique		Forêt privée		Total m ³
	m ³	%	m ³	%	
	185 000	57	140 000	43	325 000

L'augmentation de l'exploitation est surtout possible dans les forêts privées et pour le bois des feuillus.

• Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 22 658 m³ (9767 m³ en 2008), dont 6791 m³ (7205 m³ en 2008) dans le cadre de la convention-programme «Forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 538 000 francs.

• Corporations de triage

La dernière corporation forestière du canton a été créée le 4 mars 2009, mettant ainsi un terme à un processus qui a duré dix ans. La situation des triages et des unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2009:

Il y a 31 triages avec une unité de gestion pour les forêts publiques qui les composent. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

- > 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;
- > 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;
- > 4 unités sont formées par un seul propriétaire;
- > 1 cas particulier prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

—
2009

Il y a d'autre part 4 triages sans unité de gestion. Ils sont constitués essentiellement de forêts privées et de quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

Deux corporations ont la particularité d'être intercantionales, appartenant aux cantons de Fribourg et de Vaud.

L'avant-projet no 421.2-FR-2012/001 du 26 novembre 2002 concernant la mise en place des triages forestiers et des unités de gestion de la forêt a été achevé en 2009. Le total des subventions versées de 2002 à 2009 est de 930 310 francs.

- **Infrastructures et améliorations des structures**
Dans le cadre des produits cantonaux, 18 projets de petite ampleur, essentiellement de remise en état de chemins forestiers, ont été approuvés pour un montant total de subventions de 534 000 francs (environ 10.8 km de chemins remis en état et environ 62 ha de forêt mieux desservie).

Différents projets dans le domaine de la desserte et des bâtiments d'exploitation ont été décomptés.

> Montant des travaux décomptés (arrondi):	1 025 000 fr.
> Subventions versées (arrondi):	461 000 fr.

Le montant versé est de 36 francs par mètre de chemin ou de 2964 francs par hectare de forêt desservie.

Une subvention cantonale d'un montant de 60 750 francs a été versée pour un projet de remaniement parcellaire forestier.

- **Promotion du bois**
Le Service a participé aux travaux d'étude pour la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans le canton de Vaud (Projet AvantiBois).

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délasserment sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue 4 catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont

définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2009, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

2.10 Formation

- **Examens de fin d'apprentissage**
17 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 14 francophones et 3 alémaniques.

17 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 2 étaient des répétants.

16 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 1 échec.

2 candidats ont réussi les examens de la formation élémentaire.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 598.

- **Examens intermédiaires**
18 apprentis de 1^{re} année (16 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 18 apprentis ont été promus en 2^e année.

18 apprentis de 2^e année (15 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 1 a échoué. Une séance, avec lui, ses parents et le formateur a eu lieu pour discuter de sa situation. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année.

- **Recrutement de nouveaux apprentis**
Au début de l'automne 2009, 13 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 10 francophones et 3 alémaniques.

- **Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2009**

1 ^{re} année:	13 (10 F et 3 A)
2 ^e année:	18 (16 F et 2 A)
3 ^e année:	17 (14 F et 3 A)
Total:	48 (41 F et 8 A)

—
2009

- Cours interentreprises pour les apprentis
Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

- Formation continue
De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Des cours de répétition de secourisme pour le personnel forestier ont été organisés en mai 2009.

Un module H2, cours pour formateurs, a été suivi par plusieurs personnes durant le mois de novembre 2009 à Lyss; un cours pour les alémaniques a également eu lieu en septembre 2009 à Riedholz.

Un module H3, sur les bases de la gestion des ressources humaines, s'est déroulé au mois de septembre 2009 à Riedholz.

Un cours de formation continue «Engagement de machines forestières et protection des sols» a eu lieu le 12 novembre 2009 au Mont-sur-Lausanne.

Un cours «Entretien de machines forestières» a été organisé en juin 2009 à Hohenrain.

Divers cours de formation continue ont été suivis par le personnel forestier fribourgeois.

- Autres formations
Brevet fédéral:

2 personnes ont terminé leur formation de contremaître forestier.

2 personnes ont terminé leur formation de garde-faune.

8 personnes sont en formation pour l'obtention du brevet de garde-pêche.

- Stagiaires
1 étudiant de l'école de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'école d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

1 étudiant ingénieur forestier de l'EPFZ a effectué un stage dans un arrondissement.

5 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

1 étudiant a effectué un stage dans un arrondissement.

- Cours pour agriculteurs
Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

2.11 Relations publiques

L'objectif consiste à informer sur la forêt, la faune et les dangers naturels. L'information est réalisée par la centrale, les ingénieurs forestiers des 6 arrondissements et les forestiers de triage, ainsi que par les gardes-faune. L'information est dispensée par différents moyens (p. ex. visites thématiques pour écoles, brochures, sentiers didactiques avec panneaux d'informations, communiqués, site Internet).

Les collaborateurs du SFF ont consacré environ 1500 heures aux relations publiques.

Le site Internet du SFF s'est enrichi d'une nouvelle rubrique, consacrée aux structures d'accueil du public en forêt. Ce travail a été réalisé durant l'été par un étudiant; il recense sur l'ensemble du 1^{er} arrondissement les cabanes forestières, les parcours sportifs et didactiques ainsi que les places de pique-nique. L'utilisation de cette rubrique est aisée et ludique, dans le sens où l'internaute peut choisir ses informations par le biais de cartes ou de listes. Cet inventaire sera ensuite étendu aux autres arrondissements et également diffusé sur le site Internet.

2.12 Cartographie des stations forestières

En 2009, 5 lots représentant une surface totale de 2355 ha de forêt répartis sur 5 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2009, 35 152 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 83 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

2.13 Plans de gestion

L'élaboration et la révision des bases de planification suivantes sont en cours:

Arrondissement 1: le plan de gestion forestier de la Petite Sarine (Rossens-Lac de Pérolles) est en cours d'élaboration. Celui de la Corporation forestière de la Sonnaz (trilage 1.2) a été approuvé.

Arrondissement 2: les plans de gestion des forêts publiques des triages 2.1 (Forêts domaniales) et 2.5 (Forêts communales d'Oberschrot, Plasselb et Plaffeien) sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 3: les mises à jour des cartographies des peuplements forestiers sont effectuées et les plans de gestion des Corporations de la vallée de la Jogne et de la rive droite du lac de la Gruyère sont en cours d'élaboration.

—
2009

Arrondissement 4: le renouvellement des cartographies des peuplements est effectué et l'élaboration des plans de gestion a été en partie différée faute de moyens.

Arrondissement 5: la révision du plan de gestion de la forêt domaniale du Galm est approuvée. Les plans de gestion des forêts publiques des triages 5.2 (région Morat-Kerzers) et 5.4 (Basse Broye) sont en cours d'élaboration. Les autres plans de gestion sont en attente.

Arrondissement 6: l'élaboration et l'adaptation des cartographies des peuplements sont en cours d'achèvement. Les nouveaux plans de gestion sont en cours de finition.

2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises (constituées à fin 2008) et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (57 %)	18 400 ha (43 %)	42 400 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	102	env.12 000	env. 12 100

Des 102 entreprises forestières publiques, 47 ont une taille inférieure à 50 ha, 18 une taille comprise entre 500 et 1000 ha et 2 entreprises une taille supérieure à 1000 ha.

2.15 ForestMap

Le développement du système d'information géographique forestier «ForestMap» touche à sa fin et pourra débuter vraisemblablement son installation au début 2010, avec plus d'une année de décalage en regard des échéances planifiées.

2.16 Crédits d'investissement

Au total, 50 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 2 crédits d'un montant total de 102 000 francs ont été conclus (2 infrastructures). 14 contrats ont été clôturés. Durant la période, 61 remboursements d'un montant total de 1 390 730 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, 6 versements d'un montant total de 189 000 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Les remboursements des crédits en cours sont réintégrés au fonds jusqu'à l'échéance des crédits fédéraux. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme a été diminué d'environ 1 850 000 francs par un remboursement à la Confédération; il atteint encore 4 066 000 francs à fin 2009.

2.17 Evénements particuliers

- Site contaminé de La Pila

Du fait que la parcelle, sur laquelle est située l'ancienne décharge de La Pila a été attribué au SFF après remblayage et plantation de la forêt, le SFF est détenteur du site par situation. Pour cette raison, le Service a créé, avec la Ville de Fribourg, un consortium pour les travaux d'investigation et d'assainissement.

- Friholz SA – La Forestière

Par ses forêts domaniales, le SFF est actionnaire de Friholz SA, société pour la vente des bois, pour un montant 20 850 francs. L'acquisition des actions avait été réalisée à charge du fonds de réserve des forêts domaniales. Dans le but de consolider l'organisation de ventes de bois pour les propriétaires forestiers, le Conseil d'administration de Friholz SA a convenu avec la société coopérative La Forestière la reprise de ses activités commerciales à partir du 1^{er} novembre 2009. La Forestière est une organisation de propriétaires et exploitants forestiers spécialisée dans la vente du bois de service en Suisse romande; elle est organisée en société coopérative. Le capital actions des forêts domaniales sera converti en parts sociales de La Forestière.

- Adaptation à la RPT

Suite à l'introduction de la RPT, différentes modifications au niveau administratif et organisationnel sont en cours:

> La définition continue de produits permet de simplifier et de clarifier les différentes responsabilités au sein du Service.

> Pour les mesures d'encouragement, une approche uniforme pour tous les produits a été définie. Les relations avec les différents partenaires (communes et tiers) sont désormais définies dans des contrats d'octroi de subvention. La fourniture d'une prestation déclenche le versement d'une subvention.

- Gesub 2010

Afin d'améliorer la gestion des subventions liées au domaine forestier (en particulier les engagements et les quantités/indicateurs), une application informatique est en développement (GESUB2010).

- Investissements dans les forêts domaniales

Par rapport aux investissements dans les forêts domaniales, un crédit d'engagement d'un montant de 5 350 000 francs a été approuvé par le Grand Conseil (décret du 11 février 2009).

3. Chasse, faune et pêche

3.1 Législation

En prenant en considération les avis des différents milieux concernés, un projet d'ordonnance triennale a été élaboré. L'ordonnance

2009

sur l'exercice de la chasse en 2009, 2010 et 2011 a été approuvée par le Conseil d'Etat le 15 juin 2009.

Le 24 novembre 2009, le Conseil d'Etat a approuvé le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2010, 2011 et 2012 ainsi que l'ordonnance fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2010-2015.

3.2 Formation

Différents cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. Le cours qui a eu lieu au mois de mars était consacré aux nouvelles réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, celui du mois de mai aux zones de tranquillité. De plus, la police cantonale a organisé à l'intention des gardes-faune un cours très intéressant ayant pour objet l'autodéfense.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP), a eu lieu à Baden/AG; 6 gardes fribourgeois y ont pris part.

3.3 Rapports de dénonciation

En 2009, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- 21 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- 16 rapports en matière de pêche
- 130 rapports en matière de protection des eaux
- 4 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 31 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

3.4 Saison de chasse 2009/10

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 21 septembre au 3 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 21 septembre au 17 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 24 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne,

en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 21 septembre au 17 octobre, soit une semaine de plus que les années précédentes. Le plan de tir du cerf est passé de 20 à 25 individus, cette augmentation étant due au cheptel croissant dans les sites de prédilection d'hiver. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 5 au 10 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral de Hochmatt-Motélon et à ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2009, le nombre de chasseurs était de 735. Durant cette chasse, 1397 chevreuils (dont 457 jeunes), 345 chamois (dont 67 jeunes), 21 cerfs (dont 5 jeunes) et 4 bouquetins ont été abattus.

3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2009

- 365 permis A (chasse en montagne)
- 685 permis B (chasse générale en plaine)
- 94 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 123 permis pour la chasse du cerf
- 530 permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
- 35 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 5 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 5 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 12 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs: 736.

—
2009

3.6 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu l'automne 2008 et l'hiver 2008/09

- 380 permis A (chasse en montagne)
- 699 permis B (chasse générale en plaine)
- 84 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 97 permis pour la chasse du cerf
- 538 permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
- 40 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 0 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 6 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 13 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 742.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2008/09:

Chamois	338	Blaireaux	18
Chevreaux	1368	Fouines	26
Bouquetins	7	Martres	3
Cerfs	17	Chats haretts	10
Lièvres	0	Bécasses	78
Sangliers	69	Colombidés	95
Marmottes	9	Corvidés, geais, pies	317
Renards	1866	Oiseaux d'eau	633

3.7 Animaux périés

Du mois d'avril 2008 au mois de mars 2009 ont été trouvés morts:

- 49 chamois (71 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
- 582 chevreuils (69 % tués par le trafic routier)
- 7 bouquetins
- 13 cerfs
- 28 lièvres bruns (71 % tués par le trafic routier)

- 10 sangliers (60 % tués par le trafic routier)
- 775 renards (65 % tués par le trafic routier)
- 188 blaireaux (87 % tués par le trafic routier)

3.8 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2009, les permis suivants ont été délivrés:

- > rivières et lacs cantonaux (permis A):
 - + 1416 permis annuels
 - + 257 permis de 6 mois
 - + 85 permis de 7 jours
 - + 1584 permis d'un jour
- > rivières seulement (permis B):
 - + 242 permis annuels
 - + 35 permis de 6 mois
- > lacs cantonaux seulement (permis C):
 - + 485 permis annuels
 - + 248 permis de 6 mois
- > permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):
 - + 879 permis annuels
 - + 247 permis de 6 mois
 - + 446 permis d'un jour
- > permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):
 - + 166 permis annuels
 - + 70 permis de 6 mois
 - + 1206 permis d'un jour
- > 17 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9 Pêche affermée

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 77 lots de pêche, 70 sont affermés.

3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2009, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

9 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 184 permis de pêche de loi-

2009

sir avec traîne (permis C), 153 permis de pêche de loisir (permis D), 87 permis additionnels «hôte», 2 permis journaliers C et 43 permis journaliers D.

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Palées	85.7	57.8	58.9	81.9	96.0	61.3	79.0	82.1
Bondelles	121.7	156.0	118.9	86.9	87.9	121.7	118.6	123.4
Truites	5.2	2.7	3.1	3.9	2.8	2.6	3.4	3.4
Ombles-chev.	1.1	0.5	0.7	0.7	0.7	2.6	1.8	1.3
Perches	30.9	35.4	31.1	30.2	21.7	52.7	64.5	38.1
Brochets	7.2	8.8	8.3	5.3	8.2	6.9	9.3	6.1
Vengerons	30.6	23.5	37.6	34.4	26.8	29.0	30.1	29.4
Brèmes	1.1	1.0	2.5	1.4	1.1	0.9	1.2	1.7
Autres	4.0	13.8	4.4	3.9	3.9	7.1	7.2	3.4

3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2009, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 444 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 573 permis de pêche de loisir (permis D) et 285 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Corégones	1.5	0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5
Truites	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Brochets	1.0	1.2	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8	0.9
Perches	7.6	16.1	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4	8.1
Brèmes	2.2	1.3	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2	0.2
Vengerons	2.6	3.5	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9	4.6
Silures	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5	0.4
Sandres	4.9	5.1	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8	
Autres	0.1	0.1	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2	3.1

3.10 Événements particuliers

- Interdiction de la pêche

En 2007, des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et la limite cantonale à Bösinggen ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons

contaminés, le Conseil d'Etat a confirmé en 2009 l'interdiction de l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre le pont de la Souche (Abbaye d'Hauterive) et le barrage de Schiffenen, ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure.

VII. PRÉFECTURES

1. Missions

Les préfetures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La Conférence des préfets, organe informel de coordination et plate-forme d'échanges entre les préfets, s'est réunie mensuellement en 2009, séances auxquelles il faut ajouter les participations à de très nombreuses commissions permanentes de l'Etat, séances de travail et manifestations diverses.

La Conférence a permis à divers conseillers d'Etat ou chefs de service de venir présenter de nouveaux projets ou de discuter de points particuliers concernant l'ensemble des préfetures.

La Conférence des préfets a également répondu aux consultations qui lui ont été soumises et a permis la coordination des procédures ou réponses à des questions impliquant une approche uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal. Parmi les thèmes les plus importants, à signaler:

- > le projet de loi sur les fusions de communes;
- > la nouvelle police de proximité;
- > le financement des soins;
- > la politique économique régionale;
- > la question des frais financiers et des frais d'investissement dans les EMS.

—
2009

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: *Carl-Alex Ridoré*

2.2.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Le 26 mars 2009, la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg a déposé son rapport d'audit pour l'amélioration de l'organisation et des finances de l'Association. Le 1^{er} octobre 2009, l'Assemblée des délégués s'est prononcée en faveur de la variante «centralisation» proposée par la HEG. Un projet de réforme des statuts est en préparation et un administrateur a été engagé pour le 1^{er} mars 2010.

Coriolis Infrastructure. Un concours public a été organisé pour désigner le nom de la nouvelle salle de spectacle de Fribourg. Ce concours a reçu un très grand écho populaire. La proposition retenue est EQUILIBRE. Le nom sera gravé en relief dans la façade du théâtre. Le chantier se poursuit; l'inauguration est prévue pour l'automne 2011.

Coriolis Promotion. Suite à l'acceptation des statuts de l'agglomération, l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles (Coriolis promotion) a été dissoute avec effet au 31 décembre 2009. En marge de la dissolution, une évaluation de la politique culturelle régionale et du concept Coriolis a été menée et présentée aux différents acteurs culturels régionaux.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Surveillance des établissements publics. Le groupe de travail concernant le secteur de la Route de la Fonderie, à Fribourg, a poursuivi ses travaux visant à améliorer la situation en matière de nuisances sonores, de sécurité, de gestion des déchets et de consommation de stupéfiants. Au vu des résultats positifs obtenus dans ce cadre, une démarche concertée a également été initiée à l'automne dans le secteur très animé des Grand-Places. La préfecture a par ailleurs adapté ses exigences en matière d'ouverture nocturne. Les établissements publics souhaitant bénéficier d'un horaire de fermeture tardif sont désormais tenus d'adresser à l'avance aux autorités le programme des événements particuliers qu'ils organisent.

Manifestations temporaires de grande importance (fêtes de jeunesse, Foire de Fribourg, Carnaval, botellon, etc.). La préfecture a organisé des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation de la manifestation, en application des directives de la Conférence des préfets. A noter que deux nouveaux projets de «botellones» ont pu être découverts et annulés.

Manifestations sportives. Les démarches initiées en vue d'améliorer l'encadrement et la sécurité des manifestations sportives d'importance se sont poursuivies. Grâce à des actions préventives et à une étroite collaboration avec les autres partenaires (Police cantonale, clubs locaux et invités, transports publics, ...), les tensions et difficultés entourant le championnat de hockey sur glace ont pu être sensiblement réduites. Les acteurs concernés ont prévu de poursuivre sur la durée leur engagement dans ce dossier.

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. Les membres des organes de l'agglomération ont poursuivi leurs travaux de mise en place des structures de l'agglomération. La Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF), le Réseau économique de Fribourg et région (REFER) et l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles (Coriolis promotion) ont été dissoutes. Des contrats de prestations ont été conclus avec Fribourg Tourisme et Région ainsi qu'avec les communes de St-Ours, Tavel et Grolley. Le 24 août 2009, le Préfet de la Sarine a admis le recours de Madame Marie-Thérèse Maradan-Ledergerber, conseillère communale à Fribourg, contre son élection au Conseil d'agglomération; cette décision entraînera vraisemblablement une révision de l'article 13 alinéa 2 des statuts de l'agglomération.

Association pour le développement de la Haute-Sarine ADHS. Ladite Association sera dissoute le 4 février 2010.

Plate-forme régionale. Une réflexion sur la création d'une plate-forme de district et d'un fond d'investissement régional a été menée avec les communes et structures régionales existantes (Conférence des syndicats de la Sarine; ADHS; Agglomération; Conférence des syndicats de Sarine-Ouest). En juin, la Conférence des syndicats a effectué un sondage sur la création éventuelle d'une association à buts multiples. Un groupe de travail a par ailleurs approfondi la question du financement des infrastructures d'intérêt régional. En octobre, le Préfet a convoqué une conférence régionale (article 107 bis LCo) englobant les 36 communes du district. La première séance de la conférence régionale s'est tenue le 18 novembre 2009, à Chénens.

Visite de communes. En automne 2009, la préfecture a entrepris une visite systématique des 36 communes du district. Outre l'inspection de l'administration communale, ces rencontres ont permis d'aborder avec les exécutifs la question des fusions de communes ainsi que différents thèmes propres à chaque commune.

—
2009

2.2.4 Domaines de la DEE

Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (CUTAF). Le 30 avril 2009, les délégués de la CUTAF ont accepté de dissoudre l'Association avec effet au 30 juin 2009.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). La préfecture, le Réseau économique de Fribourg et Région (REFER) et l'Association pour le développement de la Haute-Sarine (ADHS) ont poursuivi leurs contacts en vue de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale. Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le Préfet représente le district de la Sarine au sein de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). Par ailleurs, la préfecture collabore étroitement aux travaux en vue de la valorisation du parc d'activité de Bertigny-Ouest (Task Force Bertigny-Ouest).

Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG). Le Consortium a fêté cette année son quarantième anniversaire. A ce jour, le CIG a aménagé une surface nette de 750 000 m² de terrain, attirant plus de 120 raisons sociales sur sa zone située sur les communes de Givisiez et de Corminboeuf. Un peu moins de 116 768 m² de terrain équipé sont encore disponibles.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. Sur requête du Service de la prévoyance sociale, la CODEMS a établi un préavis pour le plan de médicalisation 2010–2015. A l'initiative de la CODEMS, les représentants des différents services régionaux d'aide à la personne âgée se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de favoriser entre eux les synergies de la prise en charge de la personne âgée.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Suite à l'agrandissement du home médicalisé de la Sarine, une journée portes ouvertes a eu lieu en juin 2009. Durant l'été, une nouvelle directrice a été engagée à la tête du home. En mai 2009, le Service d'ambulances de la Sarine a obtenu sa recertification IAS. Il s'agit du premier Service d'ambulances de Suisse romande à obtenir une telle reconnaissance. Par ailleurs, le Comité de l'ACSMS a entamé des discussions avec la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine en vue d'établir un mandat de prestations.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. Le 1^{er} mai 2009, la préfecture de la Sarine a ordonné au consortium pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila de procéder aux mesures urgentes dans le secteur aval du hot-spot. La préfecture a par ailleurs prêté son concours au Comité de pilotage du consortium afin de déterminer les procédures à mettre en œuvre, tant pour l'assainissement de la décharge que pour le déplacement du camp des gens du voyage.

Site Ex-Boxal. Le 9 juillet 2009, le Préfet de la Sarine a ordonné la fermeture de tous les locaux sis sur le site Ex-Boxal, à Fribourg, d'ici au 30 septembre 2010. Il a par ailleurs ordonné à la propriétaire de prendre toutes les mesures constructives permettant d'empêcher l'accès aux locaux.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1 Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Singine. Le Comité du CO de la Singine a réuni toutes les informations, les données et les avis nécessaires à la préparation de la votation au niveau du district concernant la transformation et la reconstruction du CO de Plaffeien. A cette occasion, le préfet de la Singine aura pour la première fois organisé une votation exclusivement limitée au seul district. En effet, les travaux préparatoires au niveau du Comité et des communes sont terminés.

Le préfet et les directeurs des CO ont dû intervenir à deux reprises dans des situations de détresse graves.

Lors des fêtes de clôture de l'année scolaire, le préfet a pris des mesures pour que la consommation d'alcool ne soit pas excessive. Il a procédé à des contrôles, en collaboration avec les communes et le Comité des CO.

La «Regio Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'association des CO de la Singine. En tant que membre du Comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le Comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2 Domaines de la DSJ

Inondations. Le système d'alerte par SMS installé l'année dernière en cas d'inondation en aval du barrage de Schiffenen a fait ses preuves et a été régulièrement contrôlé.

Alcool chez les jeunes. La Police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool par les jeunes et par les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

Sécurité publique. La surveillance vidéo dans les lieux publics a été introduite dans trois communes singinoises, suite à l'approbation d'un règlement sur les vidéos mis en œuvre par la «Regio Sense».

Le préfet de la Singine a été choisi en tant que représentant remplaçant de la Conférence des préfets dans le nouveau Conseil de sécurité.

—
2009

Une intensive collaboration entre les corps des sapeurs-pompiers locaux, le centre de renfort de Düringen, l'ECAB et le préfet a été maintenue tout au long de l'année.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Chasse. La saison de chasse 2009 s'est également déroulée dans l'ensemble sans heurt, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

Routes alpestres. Une pétition contre l'interdiction de circuler sur les routes alpestres et forestières a été lancée. En 2009 encore, cette décision incomprise dégage beaucoup d'émotions négatives. La Commune de Plasselb a déposé à ce sujet un recours au Tribunal fédéral.

Chiens. Les problèmes constatés à propos de l'enregistrement des chiens singulièrement en lien avec la coordination des banques de données se sont estompés. Les collaborateurs et les collaboratrices de la Préfecture y ont largement contribué.

Parc naturel. Les communes d'Oberschrot et Plaffeien font définitivement partie du parc naturel du Gantrisch. La «Regio Sense» soutient financièrement le projet.

2.3.4 Domaines de la DEE

Politique régionale. Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, la région singinoise travaille en collaboration étroite avec la Promotion économique. La mise en pratique de cette nouvelle politique se précise.

La «Régio Sense» a entamé le réexamen de sa planification régionale (datant de 1991). Cette nouvelle planification aura une influence capitale sur l'économie du district de la Singine.

La «Regio Sense» a apporté ses expériences dans le domaine du trafic public dans le cadre d'une étude décidée par le Grand Conseil se rapportant à la région de la «Basse Singine». Les travaux y relatifs bénéficieront ainsi des expériences faites.

Energie. Deux petites centrales hydrauliques ont été intégrées à la planification et sont en consultation auprès des Directions concernées.

La centrale éolienne du Schwyberg a déposé une demande de permis de construire.

Tourisme. La «Regio Sense» a approuvé lors de son assemblée des délégués un montant de 1,88 million de francs pour la reconstruction du ski-lift du Kaiseregg. Elle a activement collaboré avec les nouveaux responsables de toutes les remontées mécaniques du canton.

2.3.5 Domaines de la DSAS

Soins à domicile. Le nouveau service Spitex de la Singine dont le préfet a présidé la fondation, est entré en fonction.

La Commission pour le financement de l'indemnisation forfaitaire a commencé à évaluer les nouveaux cas en se basant sur les lignes directrices élaborées par la Conférence des préfets.

Homes. Le district de la Singine a procédé à l'analyse de ses besoins en vue de l'agrandissement des cinq homes pour personnes âgées et l'a soumise à la Direction.

L'Association des communes en charge de l'EMS de Maggenberg et des soins à domicile (renommée dès 2010 «Réseau de santé de la Singine») a terminé son étude prévisionnelle concernant l'affectation du château, les besoins en lits et de l'évolution des soins en psychiatrie. La constitution du «Réseau de santé de la Singine» est imminente.

La collaboration entre les homes de Maggenberg et St-Martin s'est intensifiée. Sous la direction du préfet, la Commission a élaboré plusieurs contrats de collaboration.

Asile. Avec l'accord de la commune de Giffers, l'Institut de la Guglera n'a finalement pas dû accueillir de requérants d'asile.

2.3.6 Domaines de la DAEC

Agglomération. La commune de Düringen collabore activement aux travaux de l'Agglomération de Fribourg.

Des inondations à Tentlingen, Plasselb et Plaffeien sur le cours de l'Ärgera et de la Singine nécessitent des mesures de protection, dont certaines font l'objet de discussions avec la Section des lacs et cours d'eau.

Planification régionale. La «Regio Sense» a débuté la révision du Plan directeur régional datant de 1991.

Routes. L'étude concernant le trafic routier en «Singine inférieure» est terminée et a été présentée aux communes.

Les nouveautés du Plan directeur cantonal ont été présentées aux communes lors d'une séance d'information.

2.3.7 Domaines de la DFIN

Aucune remarque.

—
2009

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. A la suite d'une procédure de marchés publics, le comité d'école a attribué le mandat d'architecte et d'ingénieur pour le projet d'assainissement du bâtiment principal de Bulle. Les pourparlers sont toujours en cours pour la recherche d'un terrain pouvant accueillir le 3^e CO qui s'avère nécessaire à moyen terme.

Collège du Sud. Un bureau lauréat a été désigné après concours pour procéder à l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens. Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer ultérieurement sur le crédit nécessaire aux travaux.

Fondation du Château de Gruyères. Après la période de rénovation du bâtiment de la conciergerie et de mise en œuvre du spectacle multimédia, la Fondation du Château de Gruyères peut se concentrer à nouveau sur les défis d'exploitation et d'accueil des nombreux visiteurs.

Fondation Pro Gruyères. Le permis de construire a été délivré pour les travaux liés à l'aménagement du Bourg d'Enhaut. L'étude se poursuit également pour la mise en lumière intramuros.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. En raison de besoins supplémentaires de locaux pour l'école primaire de Bulle, trois classes des CES ont dû déménager du bâtiment de la Léchère dans celui de la Setam. Un groupe de travail a été formé pour préparer le 50^e anniversaire de la Fondation en 2011.

Centre sportif régional. La Commission des sports de l'ARG a finalisé les études techniques et financières en vue de la création éventuelle d'un Centre sportif régional. Un questionnaire a été adressé aux communes du district de la Gruyère pour connaître leur intérêt pour un tel projet. Des contacts ont été initiés également avec la DICS pour appréhender les possibilités de financement d'une telle réalisation.

HES les Roches – Gruyère. Cette école accueille des étudiants provenant de 80 pays différents pour être formés dans le domaine de l'hôtellerie d'excellence. Une étude est actuellement en cours en vue de l'extension des conditions et des capacités d'accueil en ville de Bulle.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La préfecture exerce sa mission de surveillance des établissements publics en parfaite collaboration avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale. Le préfet a participé aux travaux du groupe

de travail manifestations publiques, qui a élaboré notamment la nouvelle procédure d'autorisation pour les patentes K. Des actions de prévention sont régulièrement menées dans le district en collaboration avec REPER, la Fondation Passage et l'Association Stop violence en Gruyère.

Police du feu. Le préfet et son lieutenant collaborent activement avec les partenaires concernés dans le domaine de la prévention du feu et des éléments naturels. Des visites ont lieu lors des cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Les corps de sapeurs-pompiers de La Roche – Pont-la-Ville, Haut-Intyamon, Pont-en-Ogoz et Sorens ont été inspectés durant l'année écoulée. Le Major Albert Frossard, chef du Centre de renfort, a terminé son mandat en fin d'année après 37 ans d'activité dans le milieu des sapeurs-pompiers.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Un projet de fusion est actuellement à l'étude auprès des exécutifs de la Jogne (fusion des 4C) et des communes de Corbières / Villarvolard.

Groupe de coordination Loup. Le groupe de travail a poursuivi son action de prévention et d'information auprès des partenaires intéressés, en particulier dans le milieu des éleveurs et des chasseurs. Si un loup a dévoré plusieurs cerfs en Gruyère à la sortie de l'hiver, la présence d'une louve a été constatée en Singine durant la saison d'estivage, occasionnant la perte de près d'une soixantaine de moutons. A la suite de la question posée par un député, le Conseil d'Etat a confirmé la nécessité légale de protéger le grand carnivore, reconnaissant toutefois qu'il est impératif de renforcer la prévention et la gestion coordonnée des troupeaux en estivage.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. Le canton de Fribourg et l'Association Régionale la Gruyère ayant accepté de participer aux investissements envisagés par les sociétés de remontées mécaniques du district, les démarches ont été entreprises pour trouver le solde des fonds nécessaires au financement du renouvellement des installations.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). L'Association Régionale la Gruyère prête son concours aux partenaires intéressés au développement de projets pouvant répondre aux exigences légales. Les travaux découlant de la rénovation du Musée gruérien et de l'aménagement du Bourg d'Enhaut, à Gruyères, ont bénéficié du plan de relance de la Confédération.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Le personnel d'aide et de soins à domicile a déménagé en fin d'année des

—
2009

locaux occupés actuellement à la Gare de Bulle pour s'installer à Bulle-Centre, projet immobilier initié par la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Le Service d'aide sociale devrait suivre prochainement.

COSAF et CODEMS. Par sa présidence de la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé. Les communes du district ont largement participé à une démarche ayant pour objectif de favoriser des synergies et une intensification des complémentarités dans les EMS du district.

2.4.6 Domaine de la DFIN

Rien de particulier à signaler.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Le préfet préside les séances de la Commission qui portent en particulier sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir les dangers naturels. Les travaux de cartographie se poursuivent en zone de plaine.

Trafic urbain. L'ouverture de la H189, la mise en œuvre du réseau MOBUL et les travaux entrepris en centre-ville de Bulle ont considérablement modifié la mobilité dans l'agglomération. La qualité de vie et l'attractivité de la région en ressortent grandement renforcées.

2.5 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1 Domaines de la DICS

Ecoles. Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués des Cycles d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé les comités de direction et de conduite des CO du district. Il a participé à l'assemblée des délégués et à la séance du comité de direction des CO de Sarine-campagne et du Haut-Lac français. Les procédures pénales ouvertes par le préfet contre les parents dont les enfants ne se présentent pas aux cours pour des motifs injustifiés ont augmenté.

Orientation professionnelle. La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet du Lac, a supervisé l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'information professionnelle du district du Lac à Morat.

Culture. Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans son district, de même que des organisations en faveur du main-

tien ou de la restauration de biens culturels. Un des points forts a été porté sur le «Festival classique de Morat» avec son concert sur la place du Château qui a connu en 2009 un nouveau record d'affluence avec 7500 mélomanes.

2.5.2 Domaines de la DSJ

Affaires pénales. Une diminution des ordonnances pénales est apparue dans le domaine de la circulation routière. Le nombre de recours contre ces ordonnances est par contre en légère augmentation par rapport à l'année passée.

Etablissements publics et manifestations. Les réclamations liées au bruit généré par la fréquentation des établissements et manifestations publics demeurent. A celles-ci s'ajoutent les plaintes pour les soirées-party organisées sur les bateaux.

Stand de tir. En collaboration avec le Service de l'environnement, la Commission cantonale pour les stands de tirs, présidée par le préfet, a mené de nombreuses activités de conseil et participé aux décisions de la Direction.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs inspections, cours et exercices régionaux. Par ailleurs, ils ont intensifié les conseils aux communes et aux pompiers concernant les conventions de coopération ou de fusion.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Structures territoriales. En collaboration avec ses collègues des districts de la Sarine et de la Glâne, le préfet a représenté la Conférence des préfets dans le projet de commission pour la révision des structures territoriales.

Elections. La Préfecture a assuré le déroulement sans incident des votations dans le district.

Conseils communaux. Comme l'année précédente, le nombre de changements dans les conseils communaux est important. Dans plusieurs communes, aucune candidature n'a été déposée lors d'élections complémentaires.

Formation des conseillers communaux. Le préfet a collaboré à la formation des conseillers communaux dans un cours organisé par l'Association cantonale des communes.

Association des communes du district du Lac. Cette association a pris position sur plusieurs objets importants, dont la révision du plan directeur régional, les transports et les questions routières.

Chiens. La mise à niveau de la facturation des impôts sur les chiens avec la banque de données représente toujours une grande charge pour le personnel de la Préfecture.

—
2009

2.5.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale. Le premier projet touristique soutenu par la Nouvelle politique régionale dans le canton de Fribourg a été le projet de mise sur pied d'une seule organisation de marketing pour la région des Trois-lacs. Il s'agit d'un projet intercantonal des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Jura. L'Association régionale du Lac est également impliquée dans ce projet. Le préfet et la syndique de Morat, participent au comité d'organisation du projet. Dans le cadre des mesures de relance économique, plusieurs projets ont été soutenus dans le district du Lac.

Le préfet a participé activement aux travaux de fondation d'Innoren FR (Association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale). Après la création de cette plateforme des régions et la mise en place de coordinateurs, un accord a été convenu concernant l'attribution du mandat de prestations cantonales.

Promotion économique. Dans le cadre de l'Association régionale du Lac, un groupe de travail a été créé, présidé par le préfet, dont la fonction est d'examiner les stratégies de promotion économique régionales et leur concrétisation.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement aux activités coordonnées de promotion au niveau du canton et a réalisé quelques actions de marketing réussies. A mentionner également, la collaboration intercantonale dans le projet des Trois-lacs. Sur le plan cantonal, le préfet a œuvré en tant que membre du Comité des associations touristiques fribourgeoises.

Marché du travail. Le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts de la Singine et du Lac. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de fondation de la Fondation «deStarts», pour l'encouragement de la réinsertion des jeunes chômeurs.

Transports publics. Dans le cadre de l'Association des communes, le préfet a participé à la mise en consultation d'un nouvel horaire.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Planification hospitalière. La mise en œuvre de la planification hospitalière 2008 s'est effectuée à un rythme accéléré. La Commission de révision et de planification en charge du réseau de santé du Lac, en collaboration avec les membres de la direction de l'Hôpital fribourgeois, les médecins et les directions des centres de soins de Meyriez, a conçu un projet d'exploitation qu'elle a transmis à la Direction SAS. La construction et l'inauguration de la permanence ont été couronnées de succès. Grâce à un don généreux et par un co-financement organisé au travers de la Fon-

dation des réseaux de santé, il a été possible d'acquérir un CT-scan permettant de remplir des missions de grande importance exigées par la planification hospitalière, sur le site de Meyriez.

Réseau de santé, homes. Dès le début de l'année 2009, le Réseau de santé du Lac a repris les homes de Courtepin, Chiètres, Jeuss, Morat et Sugiez et les associations en charge de ces homes ont simultanément été dissoutes. Le Réseau de santé devrait optimiser son organisation et sa structure de direction. Deux journées de réflexion ont été organisées en vue de cette optimisation. Le préfet a participé au groupe de travail cantonal pour la réglementation du financement et des coûts d'investissement des homes.

Résidence de Beaulieu. La construction de la Résidence de Beaulieu à Morat, des logements pour personnes âgées combinés avec un centre de soins, est en cours. La direction des travaux a été prise en charge par l'ECAB.

Soins à domicile. La préfecture assure la présidence et le secrétariat de la Commission pour les soins à domicile dont la tâche principale consiste dans l'octroi des indemnités forfaitaires.

2.5.6 Domaines de la DAEC

Planification régionale. Les travaux en vue de la révision du plan directeur régional préparés par l'Association des communes ont été soumis au canton pour une consultation informelle. Différentes variantes pour la détermination d'une zone d'activités pour le district ont au préalable été discutées avec la Direction.

Routes. Dans le cadre de la consultation du plan routier fédéral, il s'est avéré que la position du canton au sujet du tracé de la T10 s'est manifestement modifiée, ce qui a provoqué de nombreuses discussions dans le district du Lac. La question de ce tracé ne concerne pas uniquement les communes touchées et leur population, mais aura une influence déterminante sur la planification régionale (routes, zones d'activité). Les questions ouvertes à cette occasion ont un urgent besoin de clarification.

Constructions. Malgré de nombreuses demandes de permis pour des installations solaires, la baisse d'activité dans le domaine de la construction s'est répercutée sur le nombre de demandes de permis de construire.

Le préfet a participé au comité de pilotage pour le règlement d'exécution de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Une séance d'information pour les communes au sujet de cette nouvelle législation a été organisée en collaboration avec la Direction.

—
2009

2.6 Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonmens

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Les élèves du CO de Domdidier ont pu bénéficier de deux nouveaux bâtiments à la rentrée 2009, bâtiments dont les coûts de construction se sont révélés bien inférieurs à ceux budgétisés. Les travaux vont se poursuivre avec la transformation de l'ancien bâtiment, tant et si bien que l'ensemble des travaux projetés sera terminé pour la rentrée 2010. Quant au CO d'Estavayer-le-Lac, les élèves devraient bénéficier de leur nouveau bâtiment au printemps 2010. Les travaux pourront ainsi se poursuivre avec la transformation des anciens bâtiments.

Gymnase intercantonal de la Broye. L'établissement a trouvé son rythme de croisière. La place que celui-ci occupe désormais non seulement dans la formation des jeunes de la région mais aussi dans la vie socio-culturelle de la Broye est à relever.

Fondation Pro Vallon. La situation du Musée romain de Vallon reste précaire et le conseil de fondation s'attache à trouver des solutions visant à en assurer l'équilibre financier.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. La commission s'est attachée à trouver des solutions visant à favoriser la couverture des besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité de la population du district.

Migrations scolaires. La mise en consultation du rapport intermédiaire sur les possibilités de renforcer la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire a démontré, malgré certaines réticences à consonance plutôt fribourgeoise, l'intérêt de la démarche. Un rapport complémentaire a ainsi été adressé aux Direction/Département en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud avec le souhait de poursuivre les réflexions.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a poursuivi sa mission de surveillance, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les premiers projets de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye ont abouti (regroupement des corps de Cheiry, Surpierre et Villeneuve et des corps de Gletterens, Delley-Portalban, St-Aubin et Vallon) et les réflexions se poursuivent dans l'enclave d'Estavayer-le-Lac et du côté de Domdidier-Dompierre-Russy et Montagny-Léchelles.

Migrants. Suite à la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, la Broye intercantonale a réuni ses forces et lancé le projet «Des ponts sur la Broye». Ce projet, dont le comité de pilotage est présidé par le préfet du district de la Broye, a pour objectif de générer dans les communes de la Broye, auprès des jeunes et des populations suisses et étrangères, des initiatives citoyennes visant à une meilleure compréhension et intégration de tous, pour une amélioration de la qualité de vie. Ce projet, soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg, se déploiera jusqu'en 2011.

2.6.3 Domaines de la DIAF

Votations. Le personnel de la préfecture a assuré le bon déroulement des votations fédérales et cantonales organisées en 2009.

Fusions de communes. Les diverses réflexions initiées par le préfet ont porté leurs fruits avec le lancement de deux projets d'envergure: Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens (2600 habitants) et Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon (9000 habitants). Par ailleurs, les communes d'Estavayer-le-Lac et Font étudient également la possibilité d'une fusion et les communes de Bussy, Rueyres-les-Prés et Morens poursuivent l'étude initiée en 2008.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. L'année 2009 a d'abord été consacrée à la mise en exploitation des prestations ainsi qu'au raccordement des communes avec, déjà, quelques nouvelles perspectives de développement.

2.6.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, poursuit sa mue avec la ferme intention de renforcer son action et obtenir les moyens de contribuer efficacement au développement régional. L'arrivée d'un nouveau directeur au 1^{er} janvier 2009 a largement contribué à ce nouvel essor ainsi qu'à l'éclosion d'une multitude de projets.

Aéropole. Une nouvelle version du règlement civil d'exploitation a été adressée à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) en fin d'année, accompagnée de toute une série de documents techniques, si bien que la Communauté régionale de la Broye (COREB) espère vivement que l'année 2010 verra enfin, avec l'appui des conseils d'Etat des cantons de Fribourg et de Vaud, la concrétisa-

—
2009

tion de ce formidable projet. Cela est d'autant plus important que l'avion solaire de Bertrand Piccard devrait débuter ses essais en vol à Payerne début 2010.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé avec intérêt aux réflexions qui ont conduit à la création de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et animé de nombreuses réflexions dans la Broye afin de susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Diverses réflexions ont été lancées afin d'optimiser l'organisation médico-sociale de toute la région (intercantonale) de la Broye (catalogue des prestations, organisation de la direction, regroupement des EMS, collaboration intercantonale, etc.).

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Les discussions relatives au futur statut de l'Hôpital intercantonal de la Broye se sont révélées très positives si bien que tous les éléments devraient être réunis pour donner naissance, au 1^{er} janvier 2011, à un établissement autonome de droit public. Pour le reste, le développement des activités de l'établissement se poursuit avec notamment des réflexions importantes sur les locaux.

COSAF et CODEMS. Le district travaille, en collaboration avec le district voisin de la Broye-Vully (canton de Vaud), à l'élaboration d'une planification portant sur les structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

2.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers.

2.6.7 Domaines de la DAEC

Commission de gestion de la Grande Cariçaie. Le préfet a participé aux différentes réflexions liées à la Rive sud du lac de Neuchâtel et notamment à celles portant sur la création d'une nouvelle structure (association) pour la gestion des réserves de la Rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la Rive sud. Les réflexions de la commission paritaire ont porté sur l'établissement d'une «Vision du tourisme durable de la Rive sud du lac de Neuchâtel».

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La problématique du réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf ne manque pas de préoccuper les membres de la commission et le lancement d'une étude visant à optimiser l'entretien des berges a été étudié.

Plan directeur intercantonal. La pré-consultation a révélé la nécessité de compléter les travaux relatifs aux zones d'activités, aux centres intercommunaux ainsi qu'au paysage (naturel et bâti). Une nouvelle mouture devrait ainsi être soumise aux cantons de Fribourg et de Vaud avant la fin 2010. Dans le prolongement du plan directeur, la question des grands générateurs de trafic fera également l'objet d'une étude particulière, ce en relation notamment avec la possible venue d'IKEA dans la Broye.

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome.

2.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.7.1 Domaines de la DICS

Ecoles primaires. Le préfet a joué un rôle médiateur dans l'élaboration de la nouvelle convention scolaire que les communes d'Attalens et Granges devaient reconduire.

Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse. A relever en particulier l'inauguration de la **Salle de sport du Lussy**, en partenariat entre les communes du district et le chef-lieu.

L'assemblée des délégués a accepté un montant d'un peu plus de 2.4 millions pour la réfection de l'ancien bâtiment et l'aménagement de nouvelles salles de classe.

La Bibliothèque publique de la Veveyse a fêté ses 30 ans; une activité croissante a été constatée durant l'année.

Institut St-François de Sales. Une page se tourne, puisque cet institut n'accueille plus de nouveaux élèves en quête du diplôme du Cycle d'orientation.

Tous unis contre la violence. L'association présidée par le préfet a étendu les branches de son réseau, accueillant entre autres les anciens membres de l'association châteloise dissoute, Prév'ation. L'année a été marquée par d'importants travaux sur les dangers du NET, la lutte contre la violence sous toutes ses formes, la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme, etc.

—
2009

2.7.2 Domaines de la DSJ

Sécurité et ordre public. La présence de la Police de proximité, à la Préfecture, permet un échange permanent, l'immédiateté, la célérité dans la prise en charge de problèmes ou d'urgences.

Sapeurs-pompiers. En 2009, le préfet a participé aux 14 séances du comité de pilotage «Sapeurs-pompiers 2010». Deux fusions de corps de sapeurs-pompiers devraient aboutir à court terme, soit celle de St-Martin et Le Flon, ainsi que celle de Remaufens et Châtel-St-Denis.

Protection de la population. A l'instigation du préfet, les communes du district se sont regroupées pour mettre sur pied un organe intercommunal de conduite (ORCOC) et pour en désigner les membres.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Communes. Le préfet est de plus en plus sollicité pour des entretiens avec les conseils communaux, de plus en plus sollicité par les syndicats, dont les attributions ont été revues à la hausse, plus particulièrement dans l'arbitrage d'éventuels conflits en rapport avec la bonne marche de l'Exécutif.

Collaboration intercommunale. Plusieurs projets qui touchent l'ensemble des communes sont en cours d'élaboration. Ils concernent les domaines suivants: fonds régional, nouvelle clé de répartition financière pour les investissements et le fonctionnement communs, logements en structures intermédiaires pour personnes âgées.

2.7.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale. A signaler le rôle important de la Région Glâne-Veveyse comme partenaire de la promotion économique.

Promotion économique. Plusieurs visites d'entreprises et des contacts fréquents avec leurs responsables ont permis au préfet de maintenir des relations étroites avec ce milieu qui joue un rôle majeur dans le maintien ou la création d'emplois.

Remontées mécaniques et Loisirs pour tous. Le préfet est membre du Comité du Fonds d'équipement touristique (FET). Face à la situation du district de la Veveyse resté à l'écart des aides cantonales, 2009 a été une année de réflexion autour de nouveaux projets à concrétiser et qui devraient bénéficier de l'aide des pouvoirs publics. L'un de ces projets, initié par la Jeune Chambre économique, consiste à pouvoir offrir des loisirs à tous, personnes à mobilité réduite y compris.

2.7.5 Domaines de la DSAS

EMS. La Commission de district a spécialement travaillé pour que les communes prennent conscience de leurs devoirs et des montants très importants qu'elles devront budgétiser pour réfectionner chacun des deux homes du district (env. 20 millions de francs).

Logements en structures intermédiaires (LSI). Un groupe de travail est à pied d'œuvre, dont le but final est d'offrir aux citoyens âgés du district une possibilité de se loger entre le domicile et l'entrée dans un home médicalisé.

Réseau Santé de la Veveyse (RSV). Une étude est en cours, pour trouver une autre alternative aux locaux actuels.

Hôpital fribourgeois, site de Châtel-St-Denis. Avec le comité du Réseau Santé, le préfet a entrepris des démarches afin que la structure châtelaise garde son attractivité.

2.7.6 Domaines de la DFIN

Nouvelle péréquation. La dernière mouture a mis un point final aux discussions nourries tenues dans les communes veveysannes.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Constructions. La complexité a résolument pris le dessus. Le nombre de permis délivré est sensiblement le même qu'en 2008 (271 en 2008 / 250 en 2009), le nombre d'oppositions qu'ils soulèvent est par contre en augmentation.

Nouvelle LATEC. Avec l'aide de la Direction, une soirée d'informations pour les trois districts du sud du canton a été organisée en Veveyse.

Plan directeur régional. Avec l'aide du SeCA, nous avons préparé le terrain pour l'élaboration d'un tel plan au niveau du district.

2009

2.8 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	9386 (8071)	1353 (1082)	2259 (1993)	1808 (1977)	452 (405)	1'059 (826)	595 (485)
Tentatives de conciliation:	468 (426)	71 (63)	157 (146)	45 (55)	71 (65)	75 (91)	54 (49)
- ayant abouti	263 (250)	43 (48)	62 (70)	18 (24)	35 (31)	30 (38)	31 (31)
- ayant échoué	199 (171)	21 (15)	47 (40)	22 (31)	22 (22)	24 (45)	14 (14)
- en suspens	6 (5)	7 (15)	48 (36)	5	14 (12)	21 (8)	9 (4)
Ordonnances pénales	8796 (7552)	1255 (992)	2102 (1847)	1752 (1907)	381 (340)	964 (718)	541 (436)
- définitives	8670 (7414)	1240 (976)	2041 (1774)	1723 (1888)	363 (330)	940 (699)	527 (425)
- frappées d'opposition	126 (138)	15 (16)	61 (73)	29 (19)	18 (10)	24 (19)	14 (11)
Recours administratifs (enregistrés en 2008)	90 (80)	24 (27)	20 (14)	18 (17)	12 (14)	22 (24)	16 (11)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	802 (857)	547 (510)	591 (647)	477 (531)	258 (281)	529 (489)	250 (271)
Permis de chasse	383 (394)	337 (328)	571 (572)	124 (126)	177 (178)	154 (142)	183 (178)
Permis de pêche	1581 (1247)	1176 (846)	2050 (1930)		264 (238)	577 (515)	200 (193)
Mises en bières	24 (14)	0 (3)	3 (2)		0 (1)	1 (1)	2 (0)
Autorisations diverses	2412 (2505)	1447 (1478)	3252 (2776)		998 (1067)	1'505 (1'616)	647 (685)
Privations de liberté (mandats d'amener)	23 (32)	3 (2)	23 (19)		6 (5)	2 (3)	2 (0)

VIII. BUREAU DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET DE LA FAMILLE (BEF)

Responsable: *Geneviève Beaud Spang*

(en coresponsabilité jusqu'en juillet 2009 avec Regula Kuhn Hammer)

1. Missions

Le BEF est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait liée au sexe.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines afin de répondre à son mandat. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat). Il conseille et informe les particuliers ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (20 consultations ou prises de position en 2009).

Il collabore aux travaux de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et de *egalite.ch* (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité), et a notamment diffusé le cahier fribourgeois de la brochure «*Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte*», une étude élaborée par l'Université de St-Gall, sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur le deuxième revenu des familles. Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «*Journée nationale des filles – Projets des garçons*». Il fait partie du groupe questions juridiques de la CSDE. Il collabore avec la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales) et a organisé - à Fribourg - la séance annuelle réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu 2 séances plénières durant l'année. Le Bureau gère aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Plusieurs situations ont été dénoncées en 2009 à la CCMES, mais aucune n'a débouché sur une séance de conciliation. Le BEF a participé à une journée nationale de formation des offices de conciliation en la matière.

—
2009

Le BEF assure la co-présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. En 2009, 2 séances plénières, 1 journée de travail et 1 séance d'un groupe de travail ont été tenues. Il a participé aussi aux démarches d'un groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat d'élaborer une loi sur la prostitution.

Le BEF est membre du Comité de pilotage en matière d'accueil de la prime enfance ainsi que des 3 groupes de travail de ce comité: analyse des tâches - répartition des tâches - finances.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Il prépare les invitations, organise les séances et rédige les procès-verbaux. Ce Club s'est réuni une fois en assemblée générale lors d'une séance réunissant d'ailleurs 3 Clubs du Grand Conseil, et son comité a mené 2 séances.

Le Bureau a eu différents contacts avec les médias et rédigé plusieurs communiqués de presse, notamment dans le cadre de la «Journée nationale des filles – Projets des garçons».

2.2 Activités particulières

Egalité hommes-femmes. Le Bureau a organisé une analyse de la situation actuelle en matière d'égalité salariale à l'Etat de Fribourg. Pour cela, il s'est basé sur le programme Logib élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité et destiné aux entreprises et aux administrations. Par ailleurs, le BEF a mis en œuvre une campagne d'affichage au sein des différentes unités de l'Etat pour lutter contre le harcèlement sexuel (3^e volet d'une campagne d'information du Conseil d'Etat concernant cette problématique). Le BEF s'est engagé dans le groupe fribourgeois traitant de la problématique des mariages forcés.

Formation des jeunes filles. Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 9^e édition de la «Journée nationale des filles – Projets des garçons» avec l'organisation d'offres complémentaires pour les classes de garçons: «Des papas professionnels racontent leur quotidien» et «Dans la peau d'un pro de la santé». Les filles de 2^e année du CO ont pu découvrir les projets: «Filles et technique, c'est parti!» et «Filles et informatique, c'est parti!»: des journées au sein d'entreprises privées, à l'EIA ou à l'Université. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faitières, la DICS, et les conseillers/ères en orientation professionnelle. Le BEF participe au Comité de pilotage national de la «Journée des filles – Projets des garçons» et met à disposition son infrastructure pour le bureau romand coordonnant cette manifestation. Le BEF a organisé un stand et été présent en permanence à «Start – Forum des métiers». Il a préparé un diaporama et des animations sur le thème 'Garçons ou filles, osez tous les métiers!'. Le BEF a participé à une séance de formation destinée aux expert-e-s du projet national «Profil+».

Politique familiale. Dans le cadre des démarches d'information, on peut relever la mise en ligne, sous l'adresse www.familles-fribourg.ch, de l'adaptation de 4 chapitres – en français et en allemand – du classeur des familles. Le BEF a diffusé largement une carte indiquant l'adresse de ce site. Il a aussi dressé et diffusé un «Portrait des familles fribourgeoises – Esquisses statistiques». Il participe au Comité de pilotage et aux groupes de travail pour l'Accueil de la prime enfance. Il a pris part au *Kick Off* et à une 1^{re} séance de la Plate-forme 'Intégration sociale et infrastructures' dans le cadre du projet cantonal «Senior +».

Violence conjugale. Le BEF a participé à la coordination romande et suisse des projets d'intervention. Il a pris part à une campagne romande d'affichage public afin de sensibiliser la population à cette problématique et l'informer des contacts possibles en cas de nécessité. Il a participé à deux journées de formation, l'une romande et l'autre nationale, en la matière.

IX. INSTITUT AGRICOLE DE L'ETAT DE FRIBOURG (IAG)

Directeur: Francis Egger

1. Missions

—
L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'Institut a assuré la formation dans les filières agricoles, agrocommerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

—
Les centres de formation professionnelle de l'Institut, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1074 (975) élèves.

—
 2009

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agriculteur	175 (153)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	133 (144)
Apprentissage forestier-bûcheron	51 (51)
Apprentissage horticulteur	142 (112)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	64 (53)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	49 (46)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	30 (23)

Les modifications intervenues suite à la refonte de la formation agricole sont entrées en vigueur en 2009 pour la première année d'apprentissage. Des changements importants sont liés à cette réforme, notamment la nouvelle répartition des périodes de cours sur trois au lieu de quatre ans, un enseignement orienté compétences et non branches et l'introduction de cours interentreprises. Après les premiers mois de mise en œuvre, nous constatons que Fribourg est le deuxième canton en terme de nombre d'apprentis agricoles par rapport à l'ensemble de la Suisse. Ce résultat, particulièrement réjouissant, montre l'importance supra-cantonale qu'occupe la filière agricole.

Les formations d'agrocommerçant et d'agrotechnicien ne parviennent pas à répondre, en terme d'effectifs, à toutes les demandes du marché du travail. Afin de former davantage de cadres dans ces domaines, l'école est passée d'un rythme d'ouverture bisannuelle à une ouverture annuelle des deux filières chaque année.

Après deux ans, la filière horticole est maintenant bien établie à Grangeneuve et se trouve encore renforcée par l'ouverture de la section alémanique.

Dès cette année, le Centre de formation des métiers de la terre et de la nature est responsable, en collaboration avec les organisations du monde du travail, de l'organisation des cours interentreprises des horticulteurs, des agriculteurs et des forestiers-bûcherons.

2.3 Formation d'intendance, laitière et agroalimentaire

	Nombre d'élèves / candidats
Gestionnaire en économie familiale, formation modulaire	31 (33)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	9 (5)
Apprentissage gestionnaire en intendance	42 (42)
Apprentissage employé-e en intendance	45 (23)
Apprentissage aide familial-e	20 (31)
Cours d'introduction de technologue en industrie laitière	77 (67)
Apprentissage technologue en industrie laitière	120 (123)
Apprentissage technologue en denrées alimentaires	44 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	13 (6)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	11 (--)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	18 (19)

Dès le début de l'année scolaire, les jeunes apprenantes de l'Institution des Peupliers viennent suivre les cours professionnels d'employées en intendance au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire, ce qui a ainsi nécessité un triplement des classes. 26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s. L'OrTra Intendance Fribourg a été créée avec le soutien de l'Institut.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a augmenté par rapport aux années précédentes. La deuxième volée de praticienne-s en denrées alimentaires a commencé sa formation en été 2009.

2.4 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

—
2009

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suissselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5 Vulgarisation et prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2102 et de 781 à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptabilité a bouclé 1129 comptabilités agricoles dont 65% sont tenues par l'agriculteur lui-même sur son ordinateur.

En 2009, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > mise à disposition des ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches, de taureaux et de petit bétail à Bulle;
- > organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- > coordination de plusieurs projets de mise en réseau écologique et collaboration à la publication du dossier «Agriculture et environnement»;
- > collaboration aux journées techniques (production fourragère) à l'occasion des 75 ans de l'ADCF;
- > calcul des bilans de fumure pour 2400 exploitations et des plans de fumure pour 250 exploitations du canton;
- > conduite d'essais culturels en collaboration avec les Stations fédérales de recherche agronomique et Swissgranum;
- > organisation de la lutte contre le feu bactérien qui a surtout attaqué des cotoneasters salicifolius dans le district de la Veveyse et de la Broye ainsi que dans l'agglomération de Fribourg;
- > conseils techniques aux arboriculteurs et aux maraîchers et à leur organisation;
- > participation aux projets «Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut» et Agrotourisme Senseland;
- > suivi des dossiers des agriculteurs en difficulté en collaboration avec les services sociaux;

> formation continue des agriculteurs.

2.6 Exploitations

Les faits principaux qui ont concerné les exploitations en 2009 sont les suivants:

- > mise en place d'un chef des exploitations de l'Institut, membre du Conseil de direction permettant d'améliorer le suivi des exploitations;
- > pertes importantes au niveau des cultures suite au violent orage de grêle du 23 juillet 2009;
- > bonne progression du chiffre d'affaires et de l'utilisation pédagogique du magasin;
- > reconnaissance de l'exploitation porcine de l'Institut en tant qu'exploitation de pointe, dans le cadre de la production de remontes d'élevage de haut niveau génétique.

A noter que le rapport annuel établi par la direction de l'IAG relate de manière plus détaillée les activités de l'année sous revue de cet institut.

X. ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

3. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

4. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA.

—
2009

XI. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS		398.33	359.86	38.47
ADMINISTRATION CENTRALE		221.96	190.96	31.00
3400 / ICAS	Secrétariat général	9.55	8.58	0.97
3405 / ETCI	Service de l'état civil et des naturalisations	26.23	22.41	3.82
3410 / PREF	Préfectures	38.42	38.60	-0.18
3415 / DECO	Service des communes	8.00	8.09	-0.09
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	22.04	22.38	-0.34
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	60.90	35.14	25.76
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	56.07	55.00	1.07
3460 / VILA	Vignes de Lavaux	0.75	0.76	-0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		176.37	168.90	7.47
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	151.11	142.59	8.52
3445 / SFOR	Service des forêts	24.02	25.07	-1.05
3461 / VIVU	Vignes du Vully	1.24	1.24	

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

Ruelle Notre-Dame 2, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/diaf

Avril 2010